Quatre-vingt-quatrième année. — N° 152. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 25 Juin 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décrets du 23 juin 1952 portant nomination de juges suppléants (p. 6330).

Décret du 23 juin 1952 portant nomination d'un suppléant rétribué de juge de paix (p. 6331).

Ministère des affaires étrangères.

Décrets du 24 juin 1952 portant nomination de ministres plénipotentiaires (p. 6331).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée de mer (p. 6331).

Décret n° 52-724 du 21 juin 1952 modifiant le décret du 15 janvier 1910 sur le fonctionnement du contrôle de la marine (p. 6331).

Décret n° 52-725 du 21 juin 1952 portant modification de l'organisation du corps des équipages de la flotte (p. 6332).

Décrets du 21 juin 1952 portant promotions, nominations, intégration et affectations d'officiers généraux (armées de terre et de mer) (p. 6332).

Décrets des 21 et 23 juin 1952 portant promotion, nominations, titularisation, réintégrations, admissions dans les cadres et modifiant les dispositions d'un précédent décret (armée de terre, active et réserve) (p. 6335).

Décret du 21 juin 1952 portant nomination dans le corps du contrôle de l'administration de la marine (p. 6336).

Décrets du 21 juin 1952 portant nominations et acceptations de démission (armée de mer, active et réserve) (p. 6336).

Décrets du 21 juin 1952 portant promotions, nominations, régularisation de situation militaire et admission dans les cadres (armée de l'air, active et réserve) (p. 6336).

Décret du 23 juin 1952 portant déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement d'une cité de l'air à Saint-Dizier (Haute-Marne) (p. 6337).

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 6337).

Arrêté du 9 mai 1952 fixant le montant de la somme à rembourser, pour l'année scolaire 1951-1952, par les élèves de l'école du service de santé militaire (p. 6337).

Arrêté du 28 mai 1952 modifiant l'arrêté du 25 janvier 1950 fixant la composition du comité technique paritaire institué auprès du ministre de la défense nationale (p. 6337).

Arrêté du 28 mai 1952 portant remise de débet (p. 6338).

Arrêté du 6 juin 1952 modifiant l'arrêté du 27 août 1951 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale militaire de sécurité sociale (p. 6338).

Arrêté modifiant de précédents arrêtés portant homologation de grades au titre de la Résistance intérieure française (p. 6338).

Arrêté portant mise en position hors cadres (mission) d'officiers de l'armée de l'air (p. 6338).

Arrêtés portant promotions, admission au bénéfice de l'allocation d'invalidité, mise en disponibilité et détachements :

Administration centrale de la marine (p. 6338).

Commissariat de la marine (p. 6339).

Personnels civils extérieurs de la guerre (p. 6339).

Personnels civils du service de santé militaire (p. 6339).

Décision portant admissions à l'honorariat (armée de terre) (p. 6339).

Décision portant promotions de sous-officiers servant après la durée légale (armée de terre, active) (rectificatif) (p. 6339).

Liste des véhicules réquisitionnés pouvant être réclamés par leurs anciens propriétaires (service des poudres) (p. 6339).

Liste des candidats admissibles aux épreuves orales du concours à l'école du service de santé militaire (p. 6339).

Tableau des désignations coloniales du 25 juin 1952 (p. 6340).

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs (service des essences des armées) (p. 6350).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 52-723 du 24 juin 1952 relatif aux crédits affectés aux dépenses de mobilisation industrielle et de protection civile pour les exercices 1951 et 1952 (p. 6351).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Citation à l'ordre de la Nation (p. 6352).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 24 juin 1952 fixant la liste des coopératives d'artisans prévue par le décret du 13 août 1936 (p. 6350).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant reclassement et mise en position de mission:

Agriculture (p. 6352).

Eaux et forêts (p. 6352).

Transmissions (p. 6352).

Liste d'admissibilité des candidats du concours professionnel « normal » pour l'accession au grade d'ingénieur principal des travaux publics de la France d'outre-mer (p. 6352).

Tableau d'avancement, de l'année 1952, dans le personnel des vétérinaires africains et *arrêtés* portant promotions (rectificatifs) (p. 6352).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 13 juin 1952 approuvant les statuts d'une institution de prévoyance (p. 6352).

Arrêté du 16 juin 1952 approuvant le compte administratif de la caisse nationale de sécurité sociale pour l'année 1949 (p. 6352).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 23 juin 1952 portant institution de la taxe de compensation dans diverses communes (p. 6352).

Décret du 23 juin 1952 portant nomination d'un inspecteur général de la reconstruction et de l'urbanisme (p. 6353).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Liste d'aptitude d'experts vérificateurs auxiliaires (p. 6353).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés du 30 mai 1952 portant ouverture de crédits (fonds de concours et legs et donations) (p. 6353).

Arrêté portant acceptation de démission (directions départementales de la santé) (p. 6353).

Nominations à des emplois réservés (p. 6353).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nomination de membres de commissions. — Désignation de candidatures pour une commission. — Convocations de commissions et d'une conférence d'organisation de débats. — Réunions de commissions (p. 6353).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes politiques. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 6355).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nomination de membre de commission. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Réunions de commissions du mardi 24 juin 1952. — Convocation de commission (p. 6356).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 6356).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance des postes de directeur économe des hôpitaux hospices de Mauriac (Cantal), d'Harcourt (Eure), de Saint-Aignan (Loir-et-Cher) et de Villedieu-les-Poêles (Manche) (p. 6357).

Annonces (p. 6358).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 59 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 24 juin 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p 3139).

N° 48 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 24 juin 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1307).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 31

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 24 juin 1952 (p. 661).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 23 juin 1952 portant nomination de juges suppléants.

Par décret en date du 23 juin 1952 pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont nommés juges suppléants rétribués pour exercer leurs fonctions dans les ressorts des cours d'appel ci-après désignées:

Paris: M. Lecante (Jean-Claude), avocat stagiaire.

Riom: M. Main (Robert-Henri-Lucien-Daniel), avocat stagiaire.

Décret du 23 juin 1952 portant nomination de juges suppléants.

Par décret en date du 23 juin 1952 pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont nommés juges suppléants rétribués pour exercer leurs fonctions dans les ressorts des cours d'appel ci-après désignées:

Caen: Mlle Dutheillet-Lamonthezie (Marie-Thérèse-Renée), avocat stagiaire.

Lyon: M. Curti (Joseph-Alexandre-Jean), avocat stagiaire.

Riom: Mme Giorgetti (Colette-Christiane-Victoria), épouse Montanier, avocat stagiaire.

Angers: M. Serre (Jean-Aimé-Marie), avocat stagiaire.

Décret du 23 juin 1952 portant nomination de juges suppléants.

Par décret en date du 23 juin 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont nommés juges suppléants rétribués pour exercer leurs fonctions dans les ressorts des cours d'appel ci-après désignées:

Angers: M. Stefani (Jean-Joseph-Auguste), avocat stagiaire.

Riom: M. Brun (Jean), avocat stagiaire.

Riom: M. Combes (Hervé-Maurice-Jacques), avocat stagiaire.

Bastia: M. Versini (Xavier-Ange), avocat stagiaire.

Nancy: M. Marro (Laurent-Barthélemy-Félix), avocat stagiaire.

Nancy: M. Ribettes (Auguste-Jean), avocat stagiaire.

Besançon: M. Roignot (Romand-Jacques), avocat stagiaire.

Rennes: Mlle Bensimon (Paule-Juliane-Claude), avocat stagiaire.

Caen: M. Bergougnan (Guy-Alexis-François), avocat stagiaire.

Rennes: M. Bry (André-Marie-Benoist-Henri), avocat stagiaire.

Douai: M. Daix (Noël-Marie-Cyrille), docteur en droit, avocat stagiaire.

Caen: Mlle Kayanakis (Anne-Isabelle-Eugénie), avocat stagiaire.

Colmar: Mlle de Lignières (Bernardette-Hélène-Antoinette), avocat stagiaire.

Colmar: M. Michaud (Jean), avocat stagiaire.

Douai: M. Billières (Maurice-Raymond-Jean), avocat stagiaire.

Douai: M. Lefèvre (Paul-Joseph-Eugène), docteur en droit, avocat stagiaire.

Colmar: M. Lurton (Jean-Denis-Marie-Vincent), avocat stagiaire.

Douai: M. Chassaing (Georges-Louis-Marie-Etienne), suppléant rétribué de juge de paix de la cour d'appel de Douai.

Douai: M. Darbon (Paul-Jean-Maurice), avocat stagiaire.

Colmar: Mme Fortin, épouse Huot (Madeleine-Palmyre-Marie-Adeline), docteur en droit, avocat stagiaire.

Colmar: M. Kuhn (Marcel), suppléant rétribué de juge de paix de la cour d'appel de Nancy.

Nancy: M. Muller (François-Xavier), avocat stagiaire.

Décret du 23 juin 1952 portant nomination d'un suppléant rétribué de juge de paix.

Par décret en date du 23 juin 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Dupuy (Jean-Roger), ancien suppléant rétribué du juge de paix de Fès, est nommé suppléant rétribué du juge de paix de Jemmapes, en remplacement de M. Saillard, qui a été nommé juge de paix de Jemmapes.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 24 juin 1952 portant nomination d'un ministre plénipotentiaire.

Par décret en date du 24 juin 1952, est nommé ministre plénipotentiaire de 2e classe, à compter du 1er janvier 1952: M. Remerand (Gabriel), conseiller d'Orient de 1re classe.

Décret du 24 juin 1952 portant nomination de ministres plénipotentiaires.

Par décret en date du 24 juin 1952, sont nommés ministres plénipotentiaires hors classe:

(A compter du 1er février 1952.)

M. Joxe (Louis), conseiller d'Etat, directeur général des relations culturelles au ministère des affaires étrangères (tour extérieur).

M. de Blanquet du Chayla (Armand), ministre plénipotentiaire de 1re classe.

(A compter du 1er mars 1952.)

MM. Petit de Beauverger (Edmond), Ostrorog (Stanislas), Breart de Boisanger (Claude), de Blesson (Jacques), Baudet (Philippe), ministres plénipotentiaires de 1re classe.

(A compter du 1er avril 1952.)

MM. Paris (Jacques-Camille), Seydoux Fornier de Clausonne (François), ministres plénipotentiaires de 1re classe.

Décret du 24 juin 1952 portant nomination de ministres plénipotentiaires.

Par décret en date du 24 juin 1952, sont promus ministres plénipotentiaires de 1re classe, à compter du 1er janvier 1952:

MM. Chancel (Ludovic), Clarac (Achille), Daridan (Jean), ministres plénipotentiaires de 2e classe.

Décret du 24 juin 1952 portant nomination de ministres plénipotentiaires.

Par décret en date du 24 juin 1952, sont nommés ministres plénipotentiaires de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1952:

M. Baillou (Jean), maître de conférences des facultés de lettres; chef de service à la direction générale des relations culturelles du ministère des affaires étrangères (tour extérieur).

M. Dumarcay (Jacques), conseiller d'Orient de 1re classe.

MM. de Beausse (Jean), Daridan (Jean), conseillers des affaires étrangères de 1re classe.

MM. Binoche (Jean), Offroy (Raymond), Begougne de Juniac (Gontran), de Vaucelles (Pierre), conseillers des affaires étrangères de 2e classe.

MM. Vyau de Lagarde (Jean), Roux (Jacques), de Carbonnel (Eric), Lucet (Charles), Monod (Philippe), Breal (Michel), Denis (Pierre), Auboyneau (Christian), Neuville (René), conseillers des affaires étrangères de 2e classe.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée de mer.

Par décision en date du 18 juin 1952, sur la proposition du secrétaire d'Etat à la marine, le ministre de la défense nationale cite:

A l'ordre de l'armée de mer.

MM.

Ponchardier (Pierre-Jean-Armand), capitaine de vaisseau.

Rossignol (Jean-Bernard), capitaine de la frégate de la F. A. I. S. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée décernée le 24 mars 1952 par ordre n° 167 EM3/REC du vice-amiral commandant les F. M. E. O.

De Joybert (Marc-François-Marie), capitaine de corvette de la F. A. I. S. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée décernée le 24 mars 1952 par ordre n° 168 EM3/REC du vice-amiral commandant les F. M. E. O.

Gayno (Pierre-Jean-Eugène), enseigne de vaisseau de 1re classe de la F. A. I. S.

Kerblat (Pierre), enseigne de vaisseau de 1re classe de la division navale d'assaut n° 3. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée décernée le 24 mars 1952 par ordre n° 159 EM3/REC du vice-amiral commandant les F. M. E. O.

Caer (Georges-Emile-Laurent), médecin principal de la marine.

Laffont (Jean), premier maître fusilier, matricule 1436 R 28, du poste côtier de Phat Diem. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée décernée le 24 mars 1952 par ordre n° 169 EM3/REC du vice-amiral commandant les F. M. E. O.

Floch (Roger), maître mécanicien moteur volant, matricule 8001 C 45, de l'escadrille 9 S. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée décernée le 12 mars 1952 par ordre n° 132 EM3 REC du vice-amiral commandant les F. M. E. O.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme.

A l'ordre de l'armée de mer.

RÉGULARISATIONS

(Pour compter du 8 juin 1951.)

MM.

Gagliardi (Claude-Marcel-Roger), enseigne de vaisseau de 1re classe de la marine au Tonkin. Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée décernée le 16 mars 1952 par ordre n° 148 EM3/REC du vice-amiral commandant les M. M. E. O.

(Pour compter du 8 février 1952.)

Marlaux (Paul-Gustave-René), capitaine de frégate, commandant l'escorteur *Dumont-d'Urville*.

Laverdet (Raymond-Léon-Albert), officier de 2e classe des équipages de la flotte (R), du commando de Montfort.

Domet (Constant), maître fusilier C. S., mle 735-L-39, du commando de Montfort.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme.

A l'ordre de l'armée de mer.

A TITRE POSTHUME

MM.

Neeser (Robert-Martial-Marie-Joseph-Emile), enseigne de vaisseau de 1re classe de la F. A. I. S.

Quiguer (Albert), quartier-maître de 2e classe fusilier, mle 1685 R 48, du poste côtier de Phat Diem.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme.

Décret n° 52-724 du 21 juin 1952 modifiant le décret du 15 janvier 1910 sur le fonctionnement du contrôle de la marine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu les articles 1er, 2, 3 et spécialement l'article 4 modifié de la loi du 2 mars 1902 portant organisation du corps du contrôle de l'administration de la marine;

Vu le décret du 15 janvier 1910 sur le fonctionnement du contrôle de l'administration de la marine, ensemble les textes qui l'ont modifié,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 15 janvier 1910 réglant le fonctionnement du contrôle de l'administration de la marine est modifié comme suit:

« *Art.* 12. — Le premier alinéa de cet article est abrogé et remplacé par le suivant:

« Les contrôleurs reçoivent une commission signée du ministre et conçue dans les termes de nature à prévenir toutes difficultés dans l'accomplissement de leur mandat. Le modèle de la commission est fixé par un arrêté ministériel ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la marine,

JACQUES GAVINI.

Décret n° 52-725 du 21 juin 1952 portant modification de l'organisation du corps des équipages de la flotte.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu le décret du 26 novembre 1937 portant organisation du corps des équipages de la flotte,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 26 novembre 1937 portant organisation du corps des équipages de la flotte est modifié comme suit:

Article 30, paragraphe 4, dans l'alinéa *b* relatif à l'avancement d'office des quartiers-maîtres provenant des écoles de maistrance de la flotte, au lieu de: « ... et promus au grade de second maître dès qu'ils ont accompli deux années de service à la mer dans leur grade... », mettre: « ...et promus au grade de second maître dès qu'ils ont accompli dix-huit mois de service à la mer dans leur grade... » (Le reste sans changement).

Article 39, paragraphe 3, au lieu de: « Tant qu'ils restent classés dans le service auxiliaire ou dans le service armé à terre, ces marins ne peuvent obtenir le brevet supérieur de leur spécialité, ni recevoir plus d'un avancement en grade », mettre: « Tant qu'ils restent classés dans le service auxiliaire ou dans le service armé à terre, ces marins ne peuvent obtenir le brevet supérieur de leur spécialité, ni recevoir plus de deux avancements en grade. » (Le reste sans changement); paragraphe 4, dernier alinéa, au lieu de: « Toutefois ceux de ces marins classés dans le service armé à terre qui font partie des spécialités de canonnier de D. C. A., de mécanicien de défense des côtes et d'inspecteur de la sûreté navale peuvent recevoir plus d'un avancement en grade », mettre: « Toutefois ceux de ces marins classés dans le service armé à terre qui font partie des spécialités de canonnier de D. C. A., de mécanicien de défense des côtes et d'inspecteur de la sûreté navale peuvent recevoir plus de deux avancements en grade. »

Art. 2. — A titre transitoire, les quartiers-maîtres provenant des écoles de maistrance de la flotte pourront être promus d'office seconds maîtres à partir du 1er avril 1952, dès qu'ils ont réuni dix-huit mois au moins de service à la mer dans leur grade.

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la marine,

JACQUES GAVINI.

Décret du 21 juin 1952 portant promotion d'un officier général de l'armée de terre (1re section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu, à titre définitif, pour prendre rang à la date du présent décret, dans la première section du cadre de l'état-major général:

TROUPES COLONIALES

Au grade de médecin général inspecteur.

M. le médecin général Guillaume (Pierre-Victor-Marie).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 21 juin 1952 portant promotion d'un officier général de l'armée de terre (1re section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu, à titre définitif, pour prendre rang à la date du présent décret, dans la première section du cadre de l'état-major général:

Au grade de général de division.

M. le général de brigade Gillot (Henri-Charles).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 21 juin 1952 portant promotion d'un officier général dans la deuxième section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale,

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;

Vu le décret du 6 juin 1939 portant statut des officiers généraux de la deuxième section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu, dans la deuxième section du cadre de l'état-major général:

Au grade de général de brigade.

(Pour prendre rang du 13 mai 1952.)

M. le colonel de gendarmerie Samson (Maurice-Jean-Emile).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Décret du 21 juin 1952 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (1re section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de corps d'armée Navarre (Henri-Eugène) est nommé chef d'état-major du maréchal de France, commandant en chef des forces terrestres alliées du secteur Centre-Europe, en remplacement de M. le général de corps d'armée de Lassus Saint-Geniès, atteint prochainement par la limite d'âge.
Cette mutation prendra effet du 15 septembre 1952.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 21 juin 1952 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (1re section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de brigade de La Chapelle (Frédéric-Jean-Marie-Joseph) est nommé commandant de l'école supérieure de guerre et de l'école d'état-major, en remplacement de M. le général de brigade Demetz, appelé à d'autres fonctions. Cette mutation prendra effet du 15 septembre 1952.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 21 juin 1952 portant affectation d'un officier général.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,
Vu le décret n° 51-1381 du 28 novembre 1951 relatif au service dans les forces maritimes;
Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions des secrétaires d'Etat en matière de défense nationale;
Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le vice-amiral Mariani (N.) est nommé commandant de l'escadre.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 21 juin 1952 portant affectation d'officiers généraux.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,
Vu le décret n° 51-1381 du 28 novembre 1951 relatif au service dans les forces navales;
Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions des secrétaires d'Etat en matière de défense nationale;
Vu le décret n° 50-852 du 20 juillet 1950 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale;
Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les officiers généraux énumérés ci-dessous sont désignés pour exercer les commandements suivants:

M. le contre-amiral Peries (P.-M.-E.-R.), commandant les forces aéronavales en Méditerranée.

M. le contre-amiral Jozan (A.-E.), commandant la marine en Tunisie.

M. le contre-amiral Rosset (E.-R.), commandant le groupe d'action antisous-marine.

M. le contre-amiral Robin (A.-M.-A.), commandant le groupe des croiseurs.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 21 juin 1952 portant affectation d'officiers généraux.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,
Vu le décret n° 51-1381 du 28 novembre 1951 relatif au service dans les forces navales;
Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions des secrétaires d'Etat en matière de défense nationale;
Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les officiers généraux énumérés ci-dessous sont désignés pour exercer les fonctions suivantes:

M. le contre-amiral Laurin (J.-E.-A.), préfet maritime de la 1re région.

M. le contre-amiral Rebuffel (G.-L.-J.), sous-chef d'état-major général.

M. le contre-amiral Sap (R.-E.), major général du port de Toulon.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République;
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 21 juin 1952 portant admission d'un ingénieur mécanicien général de 1re classe dans la 2e section du cadre des officiers généraux.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu l'article 22 de la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. l'ingénieur mécanicien général de 1re classe Pentier (Philippe-Joseph-Siméon), du port de Brest, est placé, par anticipation et sur sa demande, dans la 2e section du cadre des officiers généraux de la marine à compter du 10 juillet 1952.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.
Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.
Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 21 juin 1952 portant nomination dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade d'ingénieur mécanicien général de 2e classe.

(A compter du 10 juillet 1952.)

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe Delalande (Maurice-Jean-Baptiste), du port de Lorient, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien général de 2e classe Le Puth (L.-M.), promu.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.
Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.
Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 21 juin 1952 portant promotion dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade d'ingénieur mécanicien général de 1re classe.

(A compter du 10 juillet 1952.)

M. l'ingénieur mécanicien général de 2e classe Le Puth (Louis-Marie), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien général de 1re classe Pentier (P.-J.-S.), placé par anticipation et sur sa demande dans la 2e section du cadre des officiers généraux.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.
Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.
Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 21 juin 1952 portant nomination dans la 2e section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Vu le décret du 6 juin 1939 relatif au statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la deuxième section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade de pharmacien chimiste général de 2e classe.

(A compter du 11 mai 1952.)

M. le pharmacien chimiste en chef de 1re classe de la marine Winling (Marc-Marius-Eugène), port matriculaire: Cherbourg.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.
Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.
Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 24 juin 1952 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (1re section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de division Alessandri (Marcel-Jean-Marie) est mis à la disposition du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, pour recevoir une affectation en Extrême-Orient.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la guerre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juin 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.
Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.
Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.
Le secrétaire d'Etat à la guerre,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 21 juin 1952 portant nomination et promotion dans le cadre des officiers du service de santé des troupes coloniales (armée de terre, active).

Par décret en date 21 juin 1952, l'élève de l'école du service de santé de la marine Reydy (Roger), reçu docteur en médecine le 13 juillet 1951, est nommé sous-lieutenant du service de santé des troupes coloniales à dater du 14 juillet 1951.

Par application des dispositions de la loi du 17 février 1926 et de la loi du 29 mars 1950 l'intéressé prend rang, sans rappel de solde dans le grade de médecin sous-lieutenant pour compter du 31 décembre 1946 et est promu médecin lieutenant pour prendre rang du 31 décembre 1948.

Est annulé, en ce qui concerne ce médecin, le décret du 7 décembre 1951 inséré au *Journal officiel* de la République française du 11 décembre 1951.

Décret du 21 juin 1952 portant titularisation dans l'armée active d'un officier de réserve servant sous le régime du décret du 7 février 1940 (armée de terre, troupes métropolitaines, active).

Par décret en date du 21 juin 1952, M. le sous-lieutenant d'infanterie de réserve, servant sous le régime du décret du 7 février 1940, Abderrahman ben Driss ben Abderrahman Laidi est titularisé dans les cadres de l'armée active avec le grade de sous-lieutenant, pour prendre rang du 1er avril 1952.

Décret du 21 juin 1952 portant admission dans les cadres français d'officiers français musulmans d'Algérie qui servaient précédemment au titre du décret du 7 février 1940 (armée de terre, troupes métropolitaines, active).

Par décret en date du 21 juin 1952, les officiers dont les noms suivent sont admis dans les cadres français avec leur grade et leur ancienneté de grade à compter du 1er juillet 1952:

Arme blindée et cavalerie.

Lieutenants.

M. Guendez Mostéfa ben Tayeb, rang du 1er janvier 1949.
M. Zenina Ahmed ben Mohamed, rang du 1er juillet 1951.

Décret du 23 juin 1952 portant nominations et réintégration (armée de terre, réserves).

Par décret en date du 23 juin 1952:

Sont nommés dans les cadres des officiers de réserve, avec leur grade et date de prise de rang, à compter de la date à laquelle ils ont été rayés des cadres de l'armée active:

TROUPES METROPOLITAINES

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

M. l'ingénieur militaire en chef de 1re classe Pelletier (Henri-Jean-Antoine).

TROUPES COLONIALES

Service de santé.

MÉDECINS

1re RÉGION MILITAIRE

Avec le grade de médecin lieutenant-colonel.

M. Guillermin (Louis-Pierre-Jean).

Avec le grade de médecin commandant.

MM. Faguet (Maurice-Edouard).
Mazeirat (Antonin-Pierre).

3e RÉGION MILITAIRE

Avec le grade de médecin commandant.

MM. Perennec (René-Jean-Louis).
Goulard (Jean-Louis).

5e RÉGION MILITAIRE

Avec le grade de médecin commandant.

M. Arnault (René-Edmond-Marie).

Commandement supérieur des forces armées de la zone A. E. F.-Cameroun.

Avec le grade de médecin lieutenant-colonel.

M. Grosperrin (René-Désiré-Prosper).

Infanterie.

7e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Nevers.

Avec le grade de chef de bataillon.

M. Ducrot (René-Adrien).

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Toulon.

Avec le grade de chef de bataillon.

M. Dupin (Jean-Baptiste-Eugène).

Avec le grade de capitaine.

M. Valli (François).

Division de Casablanca.

Avec le grade de capitaine.

M. Berbudeau (Gilbert).

Service des matériels et bâtiments.

8e RÉGION MILITAIRE

Adjoints techniques.

Avec le grade de capitaine.

M. Mary (Joseph-René).

Avec le grade de lieutenant.

M. Betzer (François-Marie).

Adjoint administratif.

Avec le grade de lieutenant.

M. Verret (Georges).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DES TROUPES DU MAROC

Avec le grade de lieutenant.

M. Cassegrain (Paul-Charles).

Sont annulés:

Le décret du 21 novembre 1951 portant nomination dans les cadres des officiers de réserve (armée de terre) en ce qui concerne:

DEUXIEME CATEGORIE

(Renvoyés dans leurs foyers en octobre 1951.)

1re RÉGION MILITAIRE

. . . .

Subdivision de Paris.

. . . .

Barthelemy de Saizieu (François-Albert-Marie).

Le décret du 3 novembre 1951 portant nomination dans les cadres des officiers de réserve en ce qui concerne:

II. — Pour prendre rang du 1er octobre 1950.

. . . .

Train.

. . . .

Maréchal des logis chef Gourdin (Bernard-Raymond).

Est réintégré sur sa demande dans les cadres des réserves l'officier ci-après désigné:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Avec le grade de sous-lieutenant.

M. Dumas (Jean), de la subdivision de Bordeaux.

Décret du 23 juin 1952 portant modificatif à un décret de nomination (armée de terre, réserve).

Par décret en date du 23 juin 1952, le décret du 5 mai 1952, portant admission dans les cadres des officiers de réserve, est modifié comme suit :

« Sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve pour prendre rang du 1er avril 1951, les aspirants de réserve du contingent 1949/2 ci-après désignés : »

TROUPES METROPOLITAINES

Service des matériels (subdivision artillerie).

. . . . . .

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Rayer :

« Direction du matériel de la 8e région militaire, M. de Brisson de Laroche (Jean-Marie). »

Décret du 21 juin 1952 portant nomination dans le corps du contrôle de l'administration de la marine.

Par décret en date du 21 juin 1952, sont nommés dans le corps du contrôle de l'administration de la marine, pour prendre rang du 1er juin 1952 :

Au grade de contrôleur de 3e classe.

M. Percier (Alexandre-Albert), ingénieur mécanicien de 1re classe.

M. Foures (Marcel-Jean-Bernard), administrateur principal des services centraux.

Décret du 21 juin 1952 portant nomination dans la réserve de l'armée de mer d'officiers rayés des cadres actifs.

Par décret en date du 21 juin 1952 :

Est nommé dans la réserve du corps du commissariat de la marine :

Au grade de commissaire en chef de 2e classe de réserve.

M. le commissaire en chef de 2e classe Girard (Frédéric-Achille-Henri), port d'immatriculation : Cherbourg, pour compter du 16 mai 1952, date de sa radiation des cadres actifs.

Sont nommés dans la réserve du corps des officiers d'administration (branche « Commissariat et Santé ») de la marine :

M. l'officier d'administration principal (branche « Commissariat et Santé ») Kervella (Albert-Marius), port d'immatriculation : Cherbourg, pour compter du 5 mai 1952, date de sa radiation des cadres actifs.

M. l'officier d'administration principal (branche « Commissariat et Santé ») Antonietti (Michel-Jean-Baptiste), port d'immatriculation : Cherbourg, pour compter du 1er avril 1952, date de sa radiation des cadres actifs.

Décret du 21 juin 1952 portant acceptation de l'offre de démission d'un officier de la marine (active).

Par décret en date du 21 juin 1952, est acceptée, à compter du 1er juin 1952, l'offre de démission de son grade présentée par M. le capitaine de corvette Léger (Jean-Emile), port de Cherbourg.

Cet officier est nommé avec son grade dans la réserve de l'armée de mer, à compter du 1er juin 1952.

Décret du 21 juin 1952 portant acceptation de l'offre de démission d'un officier de réserve de la marine.

Par décret en date du 21 juin 1952, l'offre de démission de son grade, présentée par M. le capitaine de corvette de réserve Petit-Dutaillis (Hervé-Daniel-Marie-Georges), du port de Cherbourg, est acceptée, à compter de la date du présent décret.

Décret du 21 juin 1952 portant nomination dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 21 juin 1952 :

Sont nommés dans la réserve de l'armée de mer, pour compter de la date de leur radiation des contrôles :

A. — **Corps des officiers de marine.**

Au grade de capitaine de vaisseau de réserve.

M. le capitaine de vaisseau en retraite Bataille (Marie-Joseph-Gaston), du port de Cherbourg.

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

Les capitaines de frégate en retraite :

M. Marc (Georges-Adelbert-Marcel), du port de Cherbourg.

M. Gorron (Marcel-Elie-Jacques), du port de Toulon.

M. Frossard (Armand), du port de Toulon.

Au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

M. le lieutenant de vaisseau en retraite Libouben (François-Marie), du port de Brest.

B. — **Corps des ingénieurs mécaniciens.**

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe en retraite : Guillermou (Roger-Félix-Jean), du port de Lorient.

Au grade d'ingénieur mécanicien principal de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien principal en retraite : Fournier (Aimé-Pierre-Marius), du port de Toulon.

C. — **Corps des officiers des équipages de la flotte.**

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier de 1re classe des équipages de la flotte en retraite : Delauge (François), du port de Brest.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier de 2e classe des équipages de la flotte en retraite : Favé (François-Marie), du port de Brest.

M. l'aspirant de marine de réserve Dufour (Robert-Raymond), du port de Toulon, est nommé enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve, pour compter du 1er février 1946.

Décret du 21 juin 1952 portant promotion dans le corps des ingénieurs militaires de l'air.

Par décret en date du 21 juin 1952, sont promus dans le corps des ingénieurs militaires de l'air :

Au grade d'ingénieur principal de l'air,
(Pour compter du 1er mai 1952.)

MM. les ingénieurs de 1re classe de l'air :

MM. Chaffois (J.-L.-A.).
George (L.).
Duru (L.-A.-R.).
Benichou (J.-A.).
Forestier (J.-H.).
Crépin (J.-A.-E.).
Legrand (L.-F.-G.).
MM. Blin (J.-C.), maintenu en position de service détaché.
Pelegrin (J.-J.).
Niffels (E.-A.).
Gille (J.-Ch.-J.-G.-X.).
Vernet (J.-E.-M.-H.).
Dorleac (D.-M.).
Mognard (R.-G.).

Décret du 21 juin 1952 portant promotions automatiques dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 21 juin 1952, sont promus, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air, au grade de lieutenant pour prendre rang du 1er juillet 1952 :

Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

MM. les sous-lieutenants Ferrigno (Dominique), Navarro (Louis-Marius), Mahoux (Jean-Louis), Baron (Charles).

Décret du 21 juin 1952 portant régularisation de la situation militaire d'un officier de l'armée de l'air.

Par décret en date du 21 juin 1952 :

Est annulée, en ce qui concerne M. Le Guen (Paul-Jean-Marie), la promotion au grade de capitaine du cadre sédentaire (active), prononcée à compter du 1er août 1946 par décret du 26 novembre 1946.

Est promu, à titre définitif, à l'ancienneté, pour prendre rang du 1er juillet 1946, l'officier dont le nom suit :

ACTIVE

Corps des officiers de l'air,

CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de capitaine.

M. le lieutenant Le Guen (Paul-Jean-Marie).

Décret du 21 juin 1952 portant nominations au grade de sous-lieutenant de réserve d'élèves officiers de réserve de l'armée de l'air, 6e promotion, 1re fraction, classe 1951 (anciens élèves des grandes écoles titulaires du brevet de préparation militaire supérieure).

Par décret en date du 21 juin 1952, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve de l'armée de l'air, pour prendre rang du 21 avril 1952, les aspirants élèves officiers de réserve dont les noms suivent (anciens élèves des grandes écoles), ayant subi avec succès l'examen de fin de cours du peloton d'élèves officiers de réserve de l'armée de l'air:

I. — Corps des officiers de réserve de l'armée de l'air.

A. — CADRE NAVIGANT

Spécialité: « Navigateur ».

Thiriet (Yves), né le 29 mai 1929

B. — CADRE SÉDENTAIRE

Spécialité: « Transmissions ».

Salzmann (Charles), né le 25 mars 1927.
Mélèse (Gilbert-Bernard), né le 17 octobre 1926.

Spécialité: « Génie de l'air ».

Plisson (Pierre-Henri-Georges-Jean), né le 19 juin 1927.
Bertin (Paul-Gustave), né le 18 mai 1926.

Spécialité: « Météorologiste ».

Nouhant (Jacques-Marcel), né le 26 juillet 1926.
Martin (Bernard-Michel-Jean-Gabriel), né le 2 juin 1928.
Hebel (Yves), né le 14 novembre 1928.
Charlier de Chily (Jean), né le 15 mai 1930.

Spécialité: « Contrôleur d'opérations aériennes ».

Marchand (André-René), né le 28 octobre 1926.
Cloche (Georges-Marcel-Henri), né le 23 octobre 1927.
Roche (Georges-Paul-Albert), né le 23 mai 1928.
Paternoster (Gérar-Georges-Victor), né le 3 janvier 1929.

Spécialité: « Ingénieur mécanicien ».

Lemonnier (Jacques-Pierre-René), né le 10 mai 1927.
Grimault (Jacques-André), né le 8 août 1927.

Spécialité: « Ingénieur télécommunications ».

Simon (Michel-René-Jules), né le 25 janvier 1927.
Berger (Marcel-Yves-Marie-Joseph), né le 14 avril 1927.
Girard (Jean-François), né le 5 février 1926.
Kniazeff (Vladimir-Joseph-Jean), né le 20 décembre 1928.
Bonniard (Victor-Philippe-Maurice), né le 11 septembre 1926.

Décret du 21 juin 1952 portant radiation des contrôles de l'armée de terre et admission dans les réserves de l'armée de l'air, d'officiers de réserve de l'armée de terre.

Par décret en date du 21 juin 1952:

Sont, sur leur demande, rayés des contrôles des officiers de réserve de l'armée de terre.

Infanterie.

M. le lieutenant de réserve Brustlein (Yvan-Othon), né le 5 janvier 1909.

M. le sous-lieutenant de réserve Normand (René), né le 12 septembre 1919.

Transmissions.

M. le capitaine de réserve Balensi (Pierre-Simon-René), né le 30 octobre 1913.

Sont, sur leur demande, admis avec leur grade et leur ancienneté de grade dans les corps et cadres ci-après:

Corps des officiers de réserve de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

M. le capitaine de réserve des transmissions Balensi (Pierre-Simon-René).

M. le lieutenant de réserve d'infanterie Brustlein (Yvan-Othon).

Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.

M. le sous-lieutenant de réserve d'infanterie Normand (René).

Décret du 23 juin 1952 portant déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement d'une cité de l'air à Saint-Dizier (Haute-Marne).

Par décret en date du 23 juin 1952, sont déclarés d'utilité publique et urgents les travaux à réaliser en vue de la création d'une cité de l'air à Saint-Dizier (Haute-Marne).

L'Etat est autorisé à acquérir soit à l'amiable, soit au besoin par voie d'expropriation, les terrains nécessaires à l'exécution des travaux, d'une contenance totale de 5 ha 11 a 49 ca, situés à Saint-Dizier, commune dudit, département de la Haute-Marne et tels qu'ils sont indiqués au plan parcellaire annexé au présent décret.

Decret portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Legion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 décembre 1951: page 12251, 1re colonne, pour prendre rang du 19 avril 1951, au lieu de: « Hamou (Salomon), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1917, mle 797 au recrutement d'Alger », lire: « Hamou (Salomon) ». (Le reste sans changement.)

Montant de la somme à rembourser, pour l'année scolaire 1951-1952 par les élèves de l'école du service de santé militaire.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'article 152 de la loi du 16 avril 1930 portant fixation du budget général de l'exercice 1951, modifiée en dernier lieu par la loi du 1er septembre 1941;

Vu le décret du 19 septembre 1919 concernant la réorganisation de l'école du service de santé militaire, modifié en dernier lieu le 31 octobre 1946;

Vu le décret du 16 octobre 1930 fixant les sommes à rembourser par les élèves et anciens élèves de l'école du service de santé militaire, en application de l'article 152 de la loi précitée,

Arrête:

Article unique. — Pour l'année scolaire 1951-1952 le montant de la somme à rembourser par les élèves de l'école du service de santé militaire, en application de l'article 152 de la loi de finances du 16 avril 1930 est fixé à 181.000 F, somme à majorer de la valeur du trousseau ou du complément de trousseau délivré aux élèves dans le courant de cette même année et décomptée suivant le prix figurant au tarif de cession, ou pour les livres, au prix de revient, ainsi que du montant des frais de scolarité près les facultés.

Fait à Paris, le 9 mai 1952.

R. PLEVEN.

Modification à l'arrêté du 25 janvier 1950 fixant la composition du comité technique paritaire institué auprès du ministre de la défense nationale.

Le ministre de la défense nationale,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946, et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu le décret du 30 décembre 1948 relatif aux comités techniques dans les départements ministériels;

Vu l'arrêté du 7 septembre 1949 portant création d'un comité technique paritaire auprès du ministre de la défense nationale,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 25 janvier 1950 susvisé est modifié comme suit:

« *Art.* 1er. — En application des dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 7 septembre 1949 susvisé, les représentants titulaires de l'administration au comité technique paritaire créé auprès du ministre de la défense nationale sont répartis comme suit:

« Un représentant de la direction centrale des services de santé des armées;

« Le chef du service de coordination de la réglementation des personnels civils de la défense nationale ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — L'arrêté du 16 mai 1952 complétant l'arrêté du 25 janvier 1950 est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 mai 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON

Remise de débet.

Par arrêté du 28 mai 1952, il est fait remise gracieuse au maréchal des logis chef Lalaut, résidant 38, rue Vauban, à Nancy, de la moitié de la somme de 70.949 F, indûment perçue au titre de la solde de dégagement des cadres durant l'année 1947.

Modification à l'arrêté du 27 août 1951, portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale militaire de sécurité sociale.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'arrêté du 27 août 1951 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale militaire de sécurité sociale, modifié notamment par l'arrêté du 2 avril 1952;

Vu la désignation proposée par le secrétaire d'Etat à la guerre,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 27 août 1951, portant nomination des membres titulaires ou suppléants du conseil d'administration de la caisse nationale militaire de sécurité sociale, en qualité de représentants des affiliés, est modifié comme suit:

« Pour les troupes coloniales:

« ... et son suppléant: le sergent-major Bohic (Jean) ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juin 1952.

Le ministre de la défense nationale.
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Modification de précédents arrêtés portant homologation de grades au titre de la résistance intérieure française.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu l'ordonnance n° 45-322 du 3 mars 1945 portant application aux membres de la résistance des pensions militaires fondées sur le décès ou invalidité;

Vu le décret n° 47-1956 du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des droits des membres de la résistance intérieure française;

Vu l'I. M. n° 437.CAB/CIV/CC du 17 octobre 1947 fixant les conditions de reconnaissance des mouvements de la résistance clandestine et de l'homologation de leurs membres;

Vu l'I. M. n° 449.CAB/CIV/CC du 27 octobre 1947 fixant les conditions d'application du décret du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des membres de la résistance intérieure française;

Vu la C. M. n° 235 CAB.FA/FFCI du 5 février 1948 fixant les modalités du règlement des droits des membres de la résistance intérieure française;

Vu la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la résistance;

Vu l'I. M. n° 1.230 CAB/FA/FFCI du 28 mai 1948 et ses modificatifs n° 93.518 PM/6 du 16 juin 1949 et n° 132.122 PM/6 du 4 septembre 1951 relatifs aux dossiers de demande de pension des membres des ex-forces françaises combattantes de l'intérieur et de la résistance intérieure française, militaires de carrière ou non, et de leurs ayants-cause;

Vu l'arrêté du 22 mars 1952 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté ci-dessous désigné reçoit les modifications suivantes:

Arrêté du 16 août 1949 (Journal officiel du 7 septembre 1949).

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)

Annuler:

Criquetot (Armand), né le 25 février 1893.

(Le reste de l'arrêté sans changement.)

Art. 2. — L'arrêté ci-dessous désigné reçoit les modifications suivantes:

Arrêté du 23 juin 1950 (Journal officiel du 22 juillet 1950).

Au lieu de:

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Blessing (René), né le 30 décembre 1898.

Lire:

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Blessing (René), né le 30 décembre 1898.

(Le reste de l'arrêté sans changement.)

Art. 3. — L'arrêté ci-dessous désigné reçoit les modifications suivantes:

Arrêté du 25 septembre 1950 (Journal officiel du 5 octobre 1950),

Annuler:

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)

Dupont (Robert), né le 22 juin 1912.

(Le reste de l'arrêté sans changement.)

Art. 4. — L'arrêté ci-dessous désigné reçoit les modifications suivantes:

Arrêté du 15 avril 1952 (Journal officiel du 24 avril 1952).

Annuler:

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 12 mars 1944.)

Chollet (Françoise), née le 23 novembre 1880.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 11 février 1941.)

Annuler:

Delval (Georges), né le 13 novembre 1900.

(Le reste de l'arrêté sans changement.)

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juin 1952.

Pour le secrétaire d'Etat à la guerre et par délégation:
Le chef de cabinet,
HENRI MAZOYER.

Mise en position hors cadres (mission) d'officiers de l'armée de l'air.

Par arrêté en date du 19 juin 1952, sont placés hors cadres (mission), à la disposition du service des essences des armées, à compter du 1er juin 1952, les officiers d'active de l'armée de l'air dont les noms suivent, actuellement détachés au service des essences des armées.

Corps des officiers de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

M. le sous-lieutenant Fréchit (André-Robert), né le 24 février 1915.

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

M. le sous-lieutenant Cayla (Marcel-Félix), né le 4 mai 1912.

Administration centrale de la marine.

Par arrêté du 23 juin 1952, le détachement dans les cadres du ministère de l'intérieur en qualité d'administrateur civil, faisant fonctions de préfet du Pas-de-Calais, de M. Phalempin (Georges), administrateur civil de classe exceptionnelle à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la marine, est renouvelé pour une période de deux ans, du 31 décembre 1948 au 31 décembre 1950.

Commissariat de la marine.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 17 juin 1952, sont avancés en échelon dans le grade de chef de travaux du commissariat de la marine.

(Pour compter du 11 février 1952.)

M. Caraman (Raymond), chef de travaux, 2e échelon.
M. Petion (Louis), chef de travaux, 2e échelon.

(Pour compter du 1er mars 1952.)

M. Lhotellier (Alexandre), chef de travaux, 1er échelon.

Ces avancements donneront lieu au rappel de traitement correspondant.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 4 juin 1952 du secrétaire d'Etat à la guerre, Mme Mercelot (Gabrielle), agent du cadre complémentaire de bureau à l'établissement régional du matériel d'Oran, est mise en disponibilité sans traitement, pour convenance personnelle, pour une durée de trois mois à compter du 1er avril 1952.

Par arrêté du 21 juin 1952, le détachement de M. Colin (Guillaume), commis administratif de 1re classe, 5e échelon, du département de la guerre auprès des services du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, prononcé par arrêté du 4 avril 1947, est renouvelé pour une nouvelle période de cinq années à compter du 1er janvier 1952.

Personnels civils du service de santé militaire.

Par arrêté du 20 juin 1952, Mme Retord, née Marguerite (Jacqueline), spécialiste de laboratoire de 1re catégorie, au laboratoire central de l'armée, est admise, sur sa demande, au bénéfice de l'allocation invalidité temporaire au taux de 100 p. 100, groupe 2 (prestations en espèces et en nature), pour une nouvelle période de 6 mois, à compter du 14 mars 1952.

Admissions à l'honorariat (armée de terre).

Par décision du 4 juin 1952, sont admis à l'honorariat de leur grade, à compter de la date de leur radiation des cadres:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

M. le lieutenant-colonel:
Hackspill (Louis-Jean-Henri).

MM. les chefs de bataillon:
Delacommune (Roger-Auguste-Marie).
Durant (Vincent).
Lacroze (René-Henri).

MM. les capitaines:
Canet (Louis-Albert).
Flornoy (Marie-Joseph-Alain).
Granger (Marcel-Louis-Maxime).
Gueneau (Pierre-Charles-Roger).
Joubert (Pierre-André-Raphaël-Christian).
Kauffmann (Georges-Pierre-Louis).
Laye (Charles-Henri-Denis).
Lemoine (Louis-Alexandre).
Meny de Marangue (Edouard-Marie-Marc).
Parenty (Paul-René-Emile).
Picard (Paul-Auguste-Marius).
Vergne (Jules-Martial).

MM. les lieutenants:
Blanc (Louis-Fernand).
Bonnet (Marius-Joseph).
Desprats (Pierre-Georges).
Gauthier (Théodore-Fernand).
Grandi (Emmanuel-Marie-Joseph).
Juery (Lucien-Antoine).
Leca (François-Marie).
Maudet (Jean-François-Joseph).
Moreau (Robert).
Nougaillon (Joseph).
Oudot (Jean-François-Marius).
Picot (Victor-Emile).
Viriot (Henri).

MM. les sous-lieutenants:
Bignon (Paul).
Clero (René).

Arme blindée et cavalerie.

MM. les lieutenants:
Dreyer (Paul-Jacques-Louis).
Pujol (Jean).

Artillerie.

MM. les chefs d'escadron:
Besson (Paul-Georges).
Boisard (Jacques-Georges).
Combaux (Achille-Jules-Gaston).
Trolet (Louis-Clément).

MM. les capitaines:
d'Acremont (Maurice-Marie-Louis-Georges).
Regue (Charles-Georges).
Guimiot (Marcel-Eugène).
Ricard (Joseph-Marie).

MM. les lieutenants:
Boehlinger (Jean-Edmond-Jacques).
Boiux-Basset (Louis-Eugène-Adolphe).
Duclos (Maurice).
Musson (Paul-Georges-Marie-Emile).

Train.

MM. les lieutenants:
Bouche (Pierre-Fernand-Omer).
Chaslel (Lucien-Félix).
Clermont (Louis-Alphonse).

Transmissions.

M. le chef de bataillon Foucart (Raoul-Gaston-Edmond).
M. le lieutenant Jarrier (Louis-Paul).

Promotions de sous-officiers servant après la durée légale (armée de terre).

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 juin 1952, page 6142:

1° Au grade d'adjudant, au lieu de: « Picard », lire: « Picart ».

2° Au grade de sergent-major (7e inscription), au lieu de: « 1er tour (choix), Bourgoin (René), bureaux, 32e section de C. O. M. A. », lire: « 1er tour (choix), Guédon (André), exploitation, 1re section de C. O. M. A. ».

Liste des véhicules réquisitionnés pouvant être réclamés par leurs anciens propriétaires.

(Application de la loi n° 47-1382 du 14 août 1947 et de l'instruction interministérielle du 27 décembre 1947.)

SERVICE DES POUDRES

Liste n° 18.

GENRE	MARQUE	TYPE	NUMERO matricule.	NUMERO de châssis.
En compte à la poudrerie nationale du Ripault.				
V. L.	Citroën.	7 C	5933 HD. 4	91.779

Liste des candidats déclarés admissibles aux épreuves orales du concours d'admission à la section administrative de l'école du service de santé militaire.

Botherele (Marcel), sergent-major, 1re S. I. M.
Laperrouze (Jean), sergent-major, 1re section de C. O. M. A.
Roussillon (Georges), sergent-chef, 8e régiment de transmissions.
Morin (Jean), sergent, 1re section de C. O. M. A.
Biraud (Claude), maréchal des logis, 401e R. A. A.
Geldreich (Jacques), sergent, 1re S. I. M.
Zerwetz (Pierre), sergent-chef, E. A. génie.
Morvan (Louis), sergent, 3e S. I. M.
Beuve (Albert), sergent, 3e S. I. M.
Marthiens (Jacques), maréchal des logis, service vétérinaire, 3e région militaire.
Morin (Dominique), sergent-chef, 341e compagnie de transmissions.
Hinault (Marcel), sergent-major, 26e R. I.
Hau (Roger), sergent-chef, S. I. M.
Blum (Marcel), sergent-chef, 32e section de C. O. M. A.
Bosch (Vincent), sergent-chef, 32e section de C. O. M. A.
Hervieux (Michel), sergent, 32e section de C. O. M. A.
Bruneau (Roger), maréchal des logis chef, 4e R. S. M.
Ducos (Remy), sergent, 11e S. I. M.
Labbé (Louis), sergent, 4e R. T. M.
Gautier (Bernard), sergent-chef, 661e S. I. M.
Faes (Maurice), sergent-chef, 661e S. I. M.
Bayard (Hervé), sergent, 5e R. T. M.
Gaut (Pierre), sergent, 451e compagnie de C. O. M. A.

Ces sous-officiers se présenteront à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, à Paris, le 1er juillet 1952, à huit heures, pour le début des épreuves orales.

Tableau des désignations coloniales du 25 juin 1952.

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de leur permission de départ avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service jusqu'à leur convocation par le commandant du D. I. T. C.

Toutefois, ceux d'entre eux qui font partie d'un détachement constitué rejoindront le lieu de rassemblement fixé à la date indiquée par le département.

D'autre part, les sous-officiers et hommes de troupe en provenance des corps d'Afrique du Nord rejoindront, à l'issue de leur permission, l'une des formations suivantes:

a) Le G. I. T. C. M. s'ils sont désignés pour l'Indochine et quel que soit le lieu de leur permission;

b) Le D. I. T. C. de Marseille s'ils sont désignés pour un territoire autre que l'Indochine et s'ils ont bénéficié de leur permission en métropole;

c) Leur corps d'origine s'ils sont désignés pour un territoire autre que l'Indochine et s'ils ont bénéficié de leur permission en Afrique du Nord.

Le commandant du D. I. T. C. doit, en tout état de cause, être informé de tout incident de nature à retarder l'embarquement du personnel précité.

II. — Leur embarquement sera assuré par les soins:

Du dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille pour les militaires devant servir dans les cadres;

Du service colonial de Bordeaux ou de Marseille pour ceux devant servir hors cadres.

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer leurs bagages de route.

III. — Les demandes de concession de passage gratuit formulées par les militaires qui désirent se faire accompagner de leur famille sont à adresser, par la voie hiérarchique, dès leur désignation coloniale.

1° Pour les militaires dans les cadres au ministère de la France d'outre-mer (B. A. M.), section transports, 27, rue Oudinot, à Paris (7e).

2° Pour les militaires hors cadres au service colonial:

De Bordeaux, 2, rue Esprit-des-Lois, pour la Côte française d'Afrique et les Antilles;

De Marseille, 38-40, boulevard de la Major, pour la Côte Française des Somalis, Madagascar, le Pacifique et l'Océanie.

IV. — *a*) L'acheminement des familles sur l'Indochine est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

b) L'acheminement des familles de militaires dans les cadres sur l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, Madagascar, la Côte française des Somalis, les Antilles, le Pacifique, est subordonné à l'avis des commandants supérieurs des territoires intéressés. Cet avis, demandé par le ministre de la France d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles.

Aucune demande à ce sujet ne doit être adressée directement aux commandants supérieurs des territoires précités.

V. — Au cas où des militaires auraient été mutés, il y aura lieu d'en aviser le dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille.

TROUPES COLONIALES

OFFICIERS

I. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

1° Embarquement à partir du 25 juin 1952.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Colonel.

M. Masseguin (André), hôpital militaire 294, hors tour (régularisation).

2e Embarquement à partir du 1er juillet 1952.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Commandant.

M. Monfort (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales, précédemment désigné pour servir hors cadres en Afrique équatoriale française, n'a pas rejoint (régularisation).

3° Embarquement à partir du 10 juillet 1952.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Capitaine.

M. Armstrong (Michel), école d'application du service de santé des troupes coloniales.

4° Embarquement à partir du 15 juillet 1952.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Colonel.

M. Pons (Georges), école d'application du service de santé des troupes coloniales pour ordre mis à la disposition de la direction du service de santé de la 9e région militaire, hors tour (régularisation).

5° Embarquement à partir du 25 juillet 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Service des matériels et des bâtiments coloniaux.**

TRANSMISSIONS

Lieutenant.

M. Potelune (Auguste), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, précédemment désigné pour l'Afrique équatoriale française, n'a pas rejoint (régularisation).

Pour servir hors cadres.

B. — **Service de santé colonial.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Croizet (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales pour ordre détaché à la direction du service de santé de la France d'outre-mer.

6° Embarquement à partir du 10 août 1952.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Riccio (Edmond), E. M. P. I. C., état major des forces armées « guerre » (capitaine au tableau d'avancement).

7° Embarquement à partir du 25 août 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

MM.

Gonin (Pierre), régies des transports, zone Sud, rattachées à la 51e compagnie de quartier général T. O. A.

Ayrolles (Léon), E. M. P. I. C., état-major de la subdivision de Toulouse.

Capitaine.

M. Jeancenelle (Maurice), 110e régiment d'infanterie coloniale.

Lieutenants.

MM.

Vasselet (Louis), 2e bataillon d'infanterie coloniale.

Parisot (Jean), centre d'instruction colonial de l'arme blindée « Blindé ».

Jolie (Georges), 110e régiment d'infanterie coloniale « méhariste ».

Kempf (Pierre), centre d'instruction colonial de l'arme blindée.

Provost (René), centre d'instruction colonial de l'arme blindée « Blindé ».

Venail (Gaëtan), 24e régiment d'infanterie coloniale.

Anstett (Robert), 1er régiment d'infanterie coloniale.

Pour servir hors cadres.

Lieutenant.

M. Pages (Albert), 24e régiment d'infanterie coloniale « pour servir dans les goums ».

Pour servir dans les cadres.

B. — **Artillerie coloniale.**

Capitaine.

M. Arduino (Henri), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.

Lieutenants.

MM.

Pequignet (Maurice), 1/8e régiment d'artillerie coloniale.

Collière (Marcel), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale (méhariste).

Rouanet (André), 1er régiment d'artillerie coloniale, titre S. M. B. C. « auto-chars ».

C. — **Service des matériels et des bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

Capitaine.

M. Lejeune (Marcel), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux.

ARTIFICIER

Lieutenant.

M. Mougenot (René), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux.

Pour servir hors cadres.

D. — **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

Commandants.

MM.

Hervo (Marcel), école d'application du service de santé des troupes coloniales pour ordre, direction du service de santé de la France d'outre-mer. Précédemment désigné pour servir hors cadres au Cameroun; n'a pas rejoint. (Régularisation.)

Lambert de Cremeur (Jean), centre colonial d'instruction des transmissions.

Capitaine.

M. Ranoux (Arsène), 1/2e régiment d'artillerie coloniale.

8e Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Colonel.

M. Lecomte (Charles), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

Capitaine.

M. Venault (Jean), 110e régiment d'infanterie coloniale.

Lieutenants et sous-lieutenant.

MM.

Lafitte (Pierre), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Ducarme (Robert), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Debono (Pierre), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Pour servir hors cadres.

B. — **Service de santé colonial.**

MÉDECIN

Capitaine.

M. Beaurain (Jean), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

9e Embarquement à partir du 10 octobre 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Capitaine.

M. Fau (Henri), 3e régiment d'infanterie coloniale.

Pour servir hors cadres.

Lieutenant.

M. Derville (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale.

Pour servir dans les cadres.

B. — **Adjoint administratif des corps de troupe coloniaux.**

Lieutenant.

M. Roccaserra (Antoine), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

10e Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Capitaine.

M. Legout (Marcel), 110e régiment d'infanterie coloniale.

B. — **Parachutiste.**

Lieutenant.

M. Mangeot (Simon), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes

ANNULATION DE DÉSIGNATION OUTRE-MER

Est annulée la désignation pour continuer ses services hors cadres en Afrique occidentale française de M. le médecin capitaine du service de santé colonial André (Léon), de la direction du service de santé de la 9e région militaire (embarquement à partir du 25 juillet 1952), *Journal officiel* du 25 mai 1952. (Régularisation.)

Cet officier est désigné, par ailleurs, pour servir hors cadres en Afrique équatoriale française.

II. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

1e Embarquement à partir du 25 juillet 1952.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Capitaine.

M. André (Léon), école d'application du service de santé des troupes coloniales pour ordre détaché à la direction du service de santé de la 9e région militaire, place de Toulon, précédemment désigné pour l'Afrique occidentale française; n'a pas rejoint. (Régularisation.)

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Girard (Gilbert), école d'application du service de santé des troupes coloniales pour ordre, détaché à la direction du service de santé de la France d'outre-mer.

2e Embarquement à partir du 20 août 1952.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie coloniale.

Chef d'escadron.

M. Roussière (Fernand), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux. (Régularisation.)

3e Embarquement à partir du 25 août 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Lieutenants.

MM.

Faubrujon (Jean-Marie), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole « S. M. B. C., conducteur de travaux ».

Daumas (Raymond), régiment colonial de chasseurs de chars.

Molmerret (Jean), 21e régiment d'infanterie coloniale.

B. — **Service des matériels et des bâtiments coloniaux.**

COMPTABILITÉ

Capitaine.

M. Lemaitre (Jean), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux.

Lieutenant.

M. Delmeja (Jean), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux.

Pour servir hors cadres.

C. — **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

Commandants.

MM.
Merle (Fernand), école d'application du service de santé des troupes coloniales, hors tour (régularisation).
Garion (Jacques), école d'application du service de santé des troupes coloniales détaché à l'institut Pasteur à Paris.

PHARMACIEN

Capitaine.

M. Héraud (Maurice), école d'application du service de santé des troupes coloniales.

4e Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Capitaine.

M. Ehrard (Nicolas), 110e régiment d'infanterie coloniale.

Lieutenants.

MM.
Durey (Pierre), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.
Barisset (Georges), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Pour servir hors cadres.

B. — **Service de santé colonial.**

MÉDECIN

Capitaine.

M. Lalouel (Jacques), régiment colonial de chasseurs de chars, hors tour (régularisation).

5e Embarquement à partir du 10 octobre 1952.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Pagesy (Victor), 3e régiment d'infanterie coloniale.

ANNULATIONS DE DÉSIGNATIONS D'OUTRE-MER

Sont annulés les désignations pour continuer leurs services en Afrique équatoriale française des officiers ci-après:

M. le lieutenant du service des matériels et des bâtiments coloniaux (transmissions) Poteiune (Auguste), du 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (embarquement à partir du 25 mars 1952) (*Journal officiel* du 25 janvier 1952) (régularisation).

Cet officier est désigné, par ailleurs, pour servir en Afrique occidentale française.

M. le médecin commandant du service de santé colonial Monfort (Jean), de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales (embarquement à partir du 1er juillet 1952) (*Journal officiel* du 26 avril 1952) (régularisation).

Cet officier supérieur est désigné, par ailleurs, pour servir hors cadres en afrique occidentale française.

M. le médecin commandant du service de santé colonial Hervo (Marcel), de la direction du service de santé de la France d'outre-mer (embarquement à partir du 25 août 1952) (*Journal officiel* du 26 avril 1952), pour servir au Cameroun (régularisation).

Cet officier supérieur est désigné, par ailleurs, pour servir hors cadres en Afrique occidentale française.

III. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

1e Embarquement à partir du 25 août 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Emeyriat (Marcel), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, détaché à l'inspection des troupes aéroportées.

Lieutenants.

MM.
de Pouilly (Guy), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad « blindé »
de Carpentier (Antoine), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.
Gourg (Jean), 24e régiment d'infanterie coloniale.
Mousteou (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole

B. — **Artillerie coloniale.**

Chef d'escadron.

M. Mathot (Pierre), E. M. P. A. C., état-major combiné des forces armées.

Capitaines.

MM.
Kerdelhue (Joseph), école d'application de l'infanterie à Saint-Maixent.
Pantou (Marcel), 2/3e régiment d'artillerie coloniale (lieutenant au tableau d'avancement), titre S. M. B. C. (auto-chars).
Froitier (Paul), 1/2e régiment d'artillerie coloniale.

C. — **Service des matériels et des bâtiments coloniaux.**

COMPTABILITÉ

Lieutenant.

M. Hemmerlin (Jean), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux.

D. — **Adjoint administratif des corps de troupe coloniaux.**

Lieutenant.

M. Aupetit (André), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

2e Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Capitaine.

M. Pierre (Jacques), 110e régiment d'infanterie coloniale.

Lieutenant et sous-lieutenant.

MM.
Gendarme (Emile), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.
Reynier (Henri), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

B. — **Adjoint de chancellerie coloniale.**

Lieutenant.

M. Lafrogne (Georges), bureau de garnison de Casablanca.

3e Embarquement à partir du 1er octobre 1952.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Charrier (Marcel), E. M. P. I. C., état-major des forces armées « guerre ».

IV. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

1e Embarquement à partir du 25 août 1952.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Mahe (Marc), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux, titre S. M. B. C. (Autos-chars).

2e Embarquement à partir du 15 septembre 1952.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECIN.

Capitaine.

M. Genis (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, hors tour (régularisation).

3e Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenants.

MM.
Rousselle (Pierre), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.
Limbach (René), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

ANNULATION DE DÉSIGNATION OUTRE-MER

Est annulée la désignation pour continuer ses services en Côte française des Somalis de M. le lieutenant d'infanterie coloniale Larras (Georges), du tribunal militaire permanent de Metz (embarquement à partir du 25 avril 1952) (*Journal officiel* du 25 février 1952) (régularisation).

V. — POUR SERVIR AUX ANTILLES

1° Embarquement à partir du 10 juillet 1952.

Pour servir dans les cadres à la Martinique.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Capitaine.

M. Gilbert (Yves), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.

2° Embarquement à partir du 25 août 1952.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Toulgoat (Yves), E. M. P. I. C., détachement départemental n° 530/1 du service d'entraînement préparatoire des réserves, 3e région militaire.

3° Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

Pour servir dans les cadres,

Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Yvonnou (Robert), 2e bataillon d'infanterie coloniale.

ANNULATION DE DÉSIGNATION OUTRE-MER

Est annulée la désignation pour continuer ses services aux Antilles de M. le lieutenant d'infanterie coloniale Bonnet (Marc), du 13e régiment de tirailleurs sénégalais (embarquement à partir du 25 juin 1952) (*Journal officiel* du 25 mars 1952) (régularisation).

VI. — POUR SERVIR AU PACIFIQUE

1° Embarquement à partir du 25 juillet 1952.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

Capitaine.

M. Thurière (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour (régularisation).

2° Embarquement à partir du 10 août 1952.

Pour servir dans les cadres.

Service des matériels et des bâtiments coloniaux.

AUTOS-CHARS

Capitaine.

M. Noël (René), compagnie d'état-major des troupes coloniales, commandement du corps du service des matériels et des bâtiments coloniaux (régularisation).

3° Embarquement à partir du 25 août 1952.

Pour servir dans les cadres,

Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Faugère (Gilbert), 1er régiment d'infanterie coloniale.

4° Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Capitaine.

M. Bloède (Benjamin), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

VII. — POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT

1° Embarquement à partir du 25 juillet 1952.

A. — Infanterie coloniale.

Capitaines.

MM.

De Beaulme de Boutsocq (Jean), 110e régiment d'infanterie coloniale.

Cleret (Henri), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour, volontaire (régularisation).

B. — Artillerie coloniale.

M. Marzin (Yves), 2/3e régiment d'artillerie coloniale (lieutenant au tableau d'avancement).

C. — Intendance coloniale.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Xelot (Charles), direction centrale de l'intendance, sous-direction des subsistances, Paris.

2° Embarquement à partir du 25 août 1952.

A. — Infanterie coloniale.

Chefs de bataillon.

MM.

Golfier (Raymond), dépôt des isolés des troupes coloniales.

Vaillant (Bernard), 3e régiment d'infanterie coloniale.

Capitaines.

MM.

Simoni (Toussaint), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (transmissions).

Coronnat (Henri), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, détaché au C. E. A. A.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Le Bourhis (Alain), centre d'instruction colonial de l'armée blindée (blindé).

De Regnault de Bellescize (Christian), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad (blindé).

Pichon (Jean-Marie), régiment colonial de chasseurs de chars (blindé).

Tambrun (André), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (blindé).

Despert (Bernard), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (blindé).

Stievenart (Francis), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad (blindé).

Balanca, dit Piqueou (Gustave), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (blindé).

Reyjal (Jean), centre colonial d'instruction des transmissions (transmissions).

Bournier (André), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Thomas (Maurice), régiment colonial de chasseurs de chars.

Nègre (Jean), école de sous-officiers de Strasbourg.

Colin (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, hors tour, volontaire (régularisation).

Vetillard (Julien), compagnie des services n° 1, hors tour (régularisation).

B. — Artillerie coloniale.

Chef d'escadron.

M. Tartaroli (Henri), E. M. P. A. C., état-major du commandement de l'artillerie du Maroc.

Capitaines.

MM.

Desanti (Dominique), 1/8e régiment d'artillerie coloniale.

Merle (Jean), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.

Lieutenant.

M. Carre (Bernard), 1/8e régiment d'artillerie coloniale.

C. — Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 3e classe.

M. Jobet (Gaston), dépôt des isolés des troupes coloniales.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Cogneville (André), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

D. — **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

Commandants.

MM.

Mille (Roger), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché à l'institut Pasteur, à Paris.

Bodet (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales.

Domec (André), école d'application du service de santé des troupes coloniales.

Ragusin (Antoine), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché à l'institut Pasteur, à Paris.

Leminor (Edouard), régiment colonial de chasseurs de chars.

PHARMACIEN

Commandant.

M. Le Floch (Eugène), école d'application du service de santé des troupes coloniales, direction de l'intendance de la 9e région militaire, laboratoire des subsistances, Marseille.

3e Embarquement à partir du 1er septembre 1952.

Pour servir hors cadres aux Etablissements français de l'Inde.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Capitaine.

M. André (Maurice), hôpital militaire 291, hors tour (régularisation).

4e Embarquement à partir du 10 septembre 1952.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Luquet (Charles), E. M. P. I. C., état-major du commandement supérieur des troupes d'occupation en Autriche.

5e Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Lieutenant-colonel.

M. Lanlo (Armand), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Capitaines.

MM.

Kermarrec (André), 110e régiment d'infanterie coloniale.

Delon (Maurice), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Braun (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (transmissions).

Placet (Albert), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Delayen (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour, volontaire (régularisation).

Gautron (Jean-Pierre), base de transit militaire interarmées Atlantique, hors tour, volontaire (régularisation).

Lieutenants.

MM.

Ferret (René), 1er régiment d'infanterie coloniale.

Barberis (Léon), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, hors tour, volontaire (régularisation).

B. — **Service de santé colonial.**

MÉDECIN

Commandant.

M. Salaun (Alfred), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, hors tour (régularisation).

6e Embarquement à partir du 10 octobre 1952.

Infanterie coloniale.

Lieutenants.

MM.

Dault (Robert), 3e régiment d'infanterie coloniale.

Lapaix (Guy), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad (transmissions).

7e Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Capitaine.

M. Tap (Roger), 110e régiment d'infanterie coloniale.

B. — **Parachutiste.**

Lieutenant.

M. Trognon (Jean), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, hors tour, volontaire (régularisation).

C. — **Artillerie coloniale.**

Lieutenant.

M. Maitre (Henri), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

8e Embarquement à une date ultérieure.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Revault d'Allonnes (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales.

Lieutenants.

MM.

Tilette de Clermont Tonnerre (Adrien), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour, volontaire (régularisation).

Bardet (Paul), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour, volontaire (régularisation).

ANNULATIONS DE DÉSIGNATIONS OUTRE-MER

Sont annulées les désignations pour continuer leurs services en Extrême-Orient des officiers ci-après:

M. le chef de bataillon d'infanterie coloniale Baron (Yves), de l'état-major de la subdivision de Toulon (embarquement à partir du 25 février 1952) (*Journal officiel* du 25 décembre 1951) (régularisation).

M. le capitaine d'infanterie coloniale Camarty (Jean), du 3e régiment d'infanterie coloniale (embarquement à partir du 25 juillet 1952 (*Journal officiel* du 25 mai 1952) (régularisation).

M. le capitaine d'infanterie coloniale Roger (Gaston), du 110e régiment d'infanterie coloniale (embarquement à partir du 25 novembre 1951) (*Journal officiel* du 25 septembre 1951) (régularisation).

M. le médecin commandant du service de santé colonial Cardaire (Georges), de la compagnie administrative régionale n° 8 (embarquement à partir du 25 février 1952) (*Journal officiel* du 25 février 1952) (régularisation).

M. le médecin commandant du service de santé colonial Amphoux (Victor), de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales (embarquement à partir du 25 juin 1952) (*Journal officiel* du 26 avril 1952) (régularisation).

Cet officier supérieur a demandé à faire valoir ses droits à la retraite.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 août 1952.

A. — **Spécialistes blindés coloniaux.**

Adjudant-chef.

Pernot (Paul), régiment colonial de chasseurs de chars, B. C. S.

Adjudant.

Metzger (Alfred), régiment colonial de chasseurs de chars, C. A. T. 2 d'arme.

Sergent-chef.

Bruno (Ange), régiment colonial de chasseurs de chars, C. A. T. 2 d'arme.

Sergent.

Dutilloys (Gustave), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis chef.

Saint Blancat (Paul), section d'études et d'informations des troupes coloniales, rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales, B. E. de télémétriste.

Maréchaux des logis.

Capell (Georges), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, non certifié.
Mortier (Daniel), 1er régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Rivière (Joseph), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, C. A. T. 2 transmissions.
Houdreville (Marc), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, non certifié.
Perrière (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.
Laronce (Georges), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchaux des logis chefs.

Fouquemberg (Louis), section technique de l'armée, groupe des commissions de recettes de la région de Paris, rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales, B. E. d'artificier.
Garnier (Etienne), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. d'artificier.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis.

Rofes (Denis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 auto.

D. — Chancellerie coloniale.

Sergent-chef.

Bartholomei (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 de chancellerie.

E. — Intendance coloniale.

Adjudant.

Plane (Paul), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, B. E. exploitation.

Sergent-major.

Behary (Pierre), centre territorial secondaire d'administration et de comptabilité à Saint-Raphaël, C. A. T. 2 bureaux.

Sergents.

Guillaume (Pierre), intendance et magasin de la France d'outre-mer, annexe de Bordeaux, C. A. T. 2 exploitation.
Crusson (Jacques), centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole, C. A. T. 2 bureaux.

CORDONNIERS

Sergent.

Cazes (André), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier.

Caporal.

Chauvin (Roger), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier.

TAILLEURS

Caporaux.

Jarno (Francis), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.
Cauquil (Georges), compagnie d'état-major des troupes coloniales, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.

2e Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

A. — Artillerie coloniale.

Maréchaux des logis.

Fournier (René), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 auto.
Legendre (Jean), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Sainte Catherine (Emmanuel), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, B. E. de comptabilité.
Gillet (Robert), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 trans.
Bardon (Jean), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.

B. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis.

Wanner (Jean), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 auto.

C. — Agents des corps de troupe coloniaux.

Sergent.

Hernert (Maurice), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. de comptabilité.

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

Infanterie coloniale.

Sergent.

Beringuier, 5e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.

II. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 août 1952.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudant.

Ferrari (Pierre), dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 de comptabilité, B. E. d'arme.

Sergents-chefs.

Pennec (Joseph), compagnie administrative régionale n° 3, B. E. d'arme.
Masse (Jacques), dépôt des isolés des troupes coloniales, B. E. de comptabilité.
Davy (Léon), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Sergents.

Barthelemy (Jean), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme.
Lecerf (Henri), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, C. A. T. 2 d'arme.
Josse (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 de comptabilité.
Couniou (Jean), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, C. A. T. 2 trans.
Rappeneau (Guy), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme.
Seghi (Marcel), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Simon (François), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, C. A. T. 2 d'arme.
Cornet (Gabriel), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9, C. A. T. 1 d'arme.
Jourdan (Elie), 3e régiment d'infanterie coloniale, non certifié.
Tilly (François), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

CLAIRONS

Sergent.

Martin (Elie), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 de clairon.

B. — Artillerie coloniale.

Adjudant.

Bruneau (René), 1/2e régiment d'artillerie coloniale, B. S. d'arme.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchal des logis-major.

Scheck (Jules), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. d'artificier.

Maréchal des logis.

Grandidier (André), établissement central des magasins d'outre-mer à Saint-Denis, rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'artificier.

AUTOS-CHARS

Adjudant.

Le Meur (Francis), établissement central des magasins d'outre-mer à Saint-Denis, rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales, B. E. auto.

Maréchal des logis chef.

Lordelot (François), 1er régiment d'artillerie coloniale, B. E. auto.

D. — **Intendance coloniale.**

Sergent-major et sergent-chef.

Deville (Louis), ministère de la France d'outre-mer, rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales, C. A. T. 2 bureaux.

Charlat (Roger), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, B. E. bureaux.

CORDONNIER

Caporal.

Ottavi (Pascal), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier.

TAILLEUR

Caporal-chef.

Roy (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.

2e Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergents.

Guilleau (Jules), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.

Rouffignat (Roger), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.

Vuaillat (Albert), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.

Tramoni (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Artillerie coloniale.**

Adjudants.

Coisy (Robert), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, B. S. d'arme antiaérienne.

Dreyer (Jacques), régiment d'artillerie coloniale en Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.

Drouin (Roger), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, B. S. de topographe.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis.

Veyssière (Raymond), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, C. A. T. 2 auto.

III. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 août 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants chefs.

Guyot (Hippolyte), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, B. C. S.

Letard (Emile), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. C. S.

Laval (Georges), 1er régiment d'infanterie coloniale, B. C. S., B. E. de comptabilité.

Ganier (Robert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. C. S.

Adjudants.

Geronimi (Jean), 1e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme.

Gerdolle (Jean-Pierre), section d'études et d'information des troupes coloniales, centre de documentation colonial de Besançon (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. C. S.

Meyer (Charles-Georges), dépôt des isolés des troupes coloniales, B. C. S.

Rolland (Albert), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Perrier (Marcel), 2e bataillon d'infanterie coloniale, B. E. d'arme.

Persault (Henri), 24e régiment d'infanterie coloniale, B. C. S., B. E. de comptabilité.

Paoletti (Pierre), 4e regiment d'infanterie coloniale, B. C. S.

Poujade (Paul), 24e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme.

Michel (Georges), 24e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme.

Bourbon (Abel), bataillon de district portuaire et aéroportuaire de Bordeaux, B. C. S.

Tarmoni (Antoine), dépôt des isolés des troupes coloniales, B. E. d'arme.

Sergents-chefs.

Verbeke (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Ben Messaoud (René), 1er régiment d'infanterie coloniale, B. C. S.

Savinien (André), 3e régiment d'infanterie coloniale, B. C. S.

Sergents.

Tardieu (René), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme.

Sage (Louis), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Sartini (René), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Vaumousse (Jean), 24e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Beaumelle (Jean-Baptiste), 24e régiment d'infanterie coloniale, non certifié.

Saunier (Guy), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

4e régiment d'infanterie coloniale: vingt-trois hommes de troupe.
110e régiment d'infanterie coloniale: cinq hommes de troupe.
Dépôt des isolés des troupes coloniales: deux hommes de troupe.

a) CLAIRON

Sergent.

Sonet (Henri), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 de clairon.

b) SPÉCIALISTES BLINDÉS COLONIAUX

Adjudant-chef.

Aymerich (Jean), régiment colonial de chasseurs de chars, B. C. P. d'arme blindée.

c) TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Adjudant.

Honoré (Roger), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, B. E. de chiffreur.

Sergents.

Pujol (René), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, 221 trans.

Abert (Lucien), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, C. A. T. 2 trans. Exploitation radio.

Bouroulec (Raymond), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, 261 trans.

Falempin (Jean), centre colonial d'instruction des transmissions, 351 trans.

B. — **Artillerie coloniale.**

Adjudant.

Guèdes (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Maréchal des logis-major.

Sauvage (Gilbert), 1er régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Maréchal des logis.

Gadras (Claude), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, non certifié.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1er régiment d'artillerie coloniale: un homme de troupe.
1/3e régiment d'artillerie coloniale: trois hommes de troupe (1).
2/3e régiment d'artillerie coloniale: deux hommes de troupe.
1/8e régiment d'artillerie coloniale: trois hommes de troupe.
12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale: un homme de troupe.
458e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale: un homme de troupe.
4e régiment d'infanterie coloniale: deux hommes de troupe.

(1) Dont deux vacances réservées à un engagé et un rengagé au titre de Madagascar.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis-major.

Sacilotto (Gindo), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. de surveillant des travaux.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux:
Branche « comptables »: un homme de troupe (1).
Branche « ateliers généraux »: cinq hommes de troupe (2).

D. — Agents des corps de troupe coloniaux.

Adjudant-chef.

Philipp (Louis), dépôt des isolés des troupes coloniales, B. S. de comptabilité.

Adjudant.

Champeval (Joseph), section d'études et d'information des troupes coloniales, rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales, B. E. de comptabilité.

E. — Intendance coloniale.

CORDONNIER

Sergent.

Cruciani (Francis), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier.

F. — Service de santé colonial.

DÉSIGNATION NUMÉRIQUE

Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales: un homme de troupe.

2° Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Wianth (René), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, B. S. d'arme.

Adjudants.

Proudhom (Paul), école de sous-officiers de Cherchell, B. C. S.
Maithe (Paul), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 de comptabilité, B. C. S.
Bailleau (André), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.
Pallas (Joseph), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme.
Melen (Charles), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, B. S. d'arme.
Coeffard (Henri), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.
Wolf (Aloïse), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme.

Sergents.

Veglio (Etienne), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 du matériel (dépanneur).
Loutrage (Paul), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.
Arnaud (Roger), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, 251 trans.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

3e régiment de tirailleurs sénégalais: un homme de troupe.
6e régiment de tirailleurs sénégalais: un homme de troupe.
13e régiment de tirailleurs sénégalais: deux hommes de troupe.
15e régiment de tirailleurs sénégalais: deux hommes de troupe.

B. — Artillerie coloniale.

Maréchal des logis.

Arnould (Jacques), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/7e régiment d'artillerie coloniale: deux hommes de troupe.
Régiment d'artillerie coloniale de Tunisie: trois hommes de troupe.

(1) Vacance réservée à un engagé au titre de Madagascar.
(2) Vacances réservées à un tourneur, trois ajusteurs et un chaudronnier engagés au titre de Madagascar.

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 juillet 1952.

Service de santé colonial.

Sergent-major.

Gedin (Jude), annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales, B. S. d'infirmier.

IV. — POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Pour servir dans les cadres.

Embarquement à partir du 25 août 1952.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudant.

Peloux (André), 21e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

c) TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Sergent-chef.

Bérne (Gaston), groupement régional d'exploitation des transmissions, n° 9, B. E. trans., technique 10.

B. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Maréchal des logis-major.

Leclerc (René), établissement central des magasins d'outre-mer, à Saint-Denis, rattaché à la compagnie d'état-major des troupes coloniales, B. S. de comptabilité.

ATELIERS GÉNÉRAUX.

Adjudant-chef.

Bonnet (Joseph), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. de mécanique générale.

Maréchal des logis.

Daviet (Théodule), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 de sellier, bourrelier.

V. — POUR SERVIR AUX ANTILLES

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 10 août 1952.

Service de santé colonial.

Sergents.

Hay (Jules), annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'infirmier.
Rousselet (Gérard), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale, C. A. T. 2 d'infirmier.

2° Embarquement à partir du 25 août 1952.

A. — Infanterie coloniale.

Sergents.

Gastrein (Camille), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.
Verte (Louis), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Guerin (Emile), 3e régiment d'infanterie coloniale, non certifié.
Lagnel (Roland), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme.
Milbach (André), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

B. — Artillerie coloniale

Adjudant.

Philipps (Christian), 1/11e régiment d'artillerie coloniale, B. E. d'arme.

Maréchal des logis.

Laurent (Christian), établissement central des magasins d'outre-mer, à Saint-Denis, rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales, C. A. T. 2 auto.

C. — **Intendance coloniale.**

TAILLEUR

Caporal.

Pontier (Guy), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.

3e Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

Infanterie coloniale.

Sergent-chef.

Chasteauneuf (Robert), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.

Sergent.

Constantin (Georges), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.

VI. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

Pour servir dans les cadres.

Embarquement à partir du 25 août 1952.

Infanterie coloniale.

Adjudant.

Duraffourd (Serge), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. C. S.

VII. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

1e Embarquement à partir du 10 mai 1952 (régularisation).

Infanterie coloniale.

Sergent.

Blanchard (Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

2e Embarquement à partir du 25 juillet 1952.

Artillerie coloniale.

Maréchal des logis chef.

Delpuech (Maurice), 458e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

3e Embarquement à partir du 25 août 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Goetschy (Alfred), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. E. d'arme.

Adjudant.

Bellon (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. E. d'arme.

Sergents-chefs.

Picard (André), dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'arme.

Ouillade (Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Rabe (Rémy), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Marcelet (André), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Sergents.

Aumonier (Jean), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Cevaer (Robert), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme.

Sainipere (Raymond), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Escoubas (Irénée), 1er régiment d'infanterie coloniale, 351 trans.

Enselme (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'arme.

Chouteau (Georges), dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'arme.

Guillaume (Max), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. A. 1 d'arme.

Petitfrère (Roger), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.

Golder (Robert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.

Lorfrais (Emile), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.

Huguet (Maurice), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.

Rivière (Guy), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Brichon (Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T 2 d'arme.

Potelle (Gilbert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Bachelier (Roland), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, 151 Trans.

Roche (Raymond), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.

Migdoll (Stéphan), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.

Bichotte (André), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.

a) SPÉCIALISTES BLINDÉS COLONIAUX

Sergent-chef.

Domenge (Armand), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. E. d'arme blindée.

Sergents.

Braka (Paul), centre d'instruction colonial de l'arme blindée, C. A. T. 2 d'arme blindée.

Colin (Michel), régiment colonial de chasseurs de chars, C. A. T. 1 d'arme.

Crolbois (Paul), centre d'instruction colonial de l'arme blindée, C. A. T. 2 d'arme.

b) TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Sergents.

Carcel (Maurice), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, 361 trans.

Peiffer (Gabriel), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, 251 trans.

Régnier (Jacques), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, 252 trans.

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis-major.

Thardin (François), 1/2e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 1 d'arme.

Maréchaux des logis.

Guyomarch (Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Tonnard (Edmond), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 1 de mécanique générale.

Porte (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Bemer (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 de comptabilité.

Dintimille (Raymond), 58e compagnie de quartier général, B. E. de comptabilité.

Julien (Jean), 1er régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Benard (André), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 1 d'arme.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Noël (Robert), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. S. de comptabilité.

Adjudant.

Aucher (Marcel), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. de comptabilité.

AUTOS-CHARS

Maréchaux des logis-majors.

Hetzel (André), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. auto.

Dagois (Pierre), 3e régiment d'infanterie coloniale, B. E. auto.

Maréchaux des logis.

Le Brigand (Robert), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 auto.
Vedrine (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 auto.
Apiou (Robert), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, C. A. T. 2 auto.

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis-major.

Reilhac (Fred), établissement central des magasins d'outre-mer à Saint-Denis, rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales, C. A. T. 2 de frigoriste.

D. — Agents des corps de troupe coloniaux.

Adjudants-chefs.

Payet (Pâques), compagnie administrative régionale n° 9, B. S. de comptabilité.
Quevilly (Lucien), compagnie administrative régionale n° 1, B. S. de comptabilité.
Ciavaldini (François), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, B. S. de comptabilité.

E. — Chancellerie coloniale.

Adjudant.

Dialo (Abdoul), direction des troupes coloniales, rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales, B. E de chancellerie.

Sergent.

Hemery (Pierre), mission de liaison du commandant en chef en Extrême-Orient, rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales, C. A. T. 2 de chancellerie.

F. — Intendance coloniale.

Adjudant-chef.

Casteran (André), direction de l'intendance de la 3e région militaire, rattaché pour administration à la 5e section des commis et ouvriers militaires d'administration, B. E. de bureaux.

CORDONNIER

Caporal.

Avoie (Alexis), 1er régiment d'artillerie coloniale, C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier.

TAILLEUR

Caporal.

Keckhut (Alphonse), compagnie d'état-major des troupes coloniales, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.

G. — Service de santé colonial.

Sergent-major.

Levasseur (Robert), annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'infirmier.

4° Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudants.

Fanes (Marcel), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme, B. E. de comptabilité.
Meyer (Charles), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme.
Herry (Charles), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme.

Sergents-chefs.

Etienne (Pierre), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.
Leca (Antoine), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.

Sergents.

Petit (Roger), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.
Ba M'Baye, 6e régiment de tirailleurs sénégalais, 251/Trans.
Porcheron (Michel), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.

B. — Artillerie coloniale.

Maréchal des logis chef.

Bombonnel (Serge), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, B. E. de comptabilité.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis.

Lang (Bernard), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 auto.

Sous-officiers de carrière autorisés à servir en situation d'activité au titre de l'Extrême-Orient ou sous-officiers rengagés au titre de ce territoire et qui doivent obligatoirement être dirigés sur l'Indochine, dans un délai maximum de trois mois après leur incorporation ou la signature du contrat, par les soins du colonel commandant le dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Charton (Victor), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Adjudants.

Arrighi (Paul), service social de la 1re région militaire, rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales.

Sergents-chefs.

Bally (Joseph), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.
Biancarelli (Pierre), 1er régiment d'infanterie coloniale.
Mazeau (André), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Roig (Joseph), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.
Londos (Michel), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.

Sergents.

Audouard (Joseph), 1er régiment d'infanterie coloniale.
Beaurienne (Serge), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.
Beherec (André), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.
Colle (André), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.
Dauphin (Polycarpe), centre colonial d'instruction des transmissions.
Guiderdoni (Pierre), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Leneuf (Michel), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.
Philippini (Marius), 1er régiment d'infanterie coloniale.

TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Adjudants.

Devard (Jules), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9.
Revaux (Alfred), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux.

Sergent.

Reynaud (Jacques), centre colonial d'instruction des transmissions.

B. — Artillerie coloniale.

Adjudant.

Ciavatti (Pierre), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.
Gravier (François), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

Maréchaux des logis.

Henri dit Hoppe (Théodore), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.
Motin (Jean-Pierre), 1er régiment d'artillerie coloniale.
Dufeutrelle (Roland), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

C. — Intendance coloniale.

Sergents.

Hebert (Jean), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.
Embonlas (Jean), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

D. — Service de santé colonial.

Sergent.

Fabre (René), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs (service des essences des armées).

TOUR DE DÉPART AU 1er AVRIL 1952

Référence: I. M. n° 97284 PM/IB du 23 juin 1949 et ses modificatifs.

1° Le présent tour de départ annule et remplace pour les mises en route à effectuer au cours du troisième trimestre 1952, l'extrait établi à la date du 1er janvier 1952 et publié au *Journal officiel* du 6 mars 1952.

2° Les officiers dont le nom figure sur le présent tour devront être considérés comme susceptibles d'être mis en route au cours du troisième trimestre 1952.

Ces officiers seront soumis, dans les moindres délais, à la visite médicale réglementaire et, éventuellement, à une contre-visite dans les conditions précisées par l'instruction ministérielle n° 4728/2 D. C. S. S. A. en date du 19 août 1949.

Ingénieurs des travaux des essences, ingénieurs principaux des travaux.

1 Gagneux (Ch.-L.-H.), de la direction des essences en A. F. N. (en sursis).
2 Andraud (A.-F.-M.-R.), de la direction des essences du Nord (en sursis).
3 Dufourq (J.-P.), de la direction des essences en A. F. N. (en sursis).
4 Vinclair (A.-A.), de la direction des essences du Nord (en sursis).
5 Brisset (M.-R.), de la direction centrale des essences (en sursis).
6 Blosse (P.-E.), de la direction des essences du Nord (en sursis)
7 Guerin (M.-F.), de la direction des essences du Sud (en sursis).

3° Le présent tour sera publié au *Journal officiel* de la République française.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Liste des coopératives d'artisans prévue par le décret du 13 août 1936.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 17 janvier 1935 réservant aux coopératives d'artisans et aux artisans à titre individuel une partie des travaux faisant l'objet des adjudications et marchés de gré à gré passés au nom de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de bienfaisance et d'assistance;

Vu le décret du 13 août 1936 fixant les modalités d'application de la loi du 17 janvier 1935;

Vu l'arrêté du 4 mars 1937 fixant les conditions à remplir par les sociétés coopératives artisanales et par les sociétés coopératives d'artisans d'art et d'artistes pour figurer sur les listes prévues par les articles 3 et 8 du décret du 13 août 1936,

Arrête:

Art. 1er. — Les coopératives d'artisans ci-dessous énumérées sont inscrites sur la liste prévue par le paragraphe 2 de l'article 3 du décret du 13 août 1936 relatif aux travaux réservés à ces sociétés dans les adjudications et marchés de gré à gré passés au nom de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de bienfaisance et d'assistance:

AISNE

Société coopérative des artisans de l'Aisne, 41, rue du Château-d'Albâtre, Soissons.

ALLIER

Coopérative artisanale de l'Allier, 20, rue Elysée-Reclus, Montluçon.

ALPES (BASSES-)

Provence-Bâtiment, société coopérative des maîtres artisans du bâtiment des Basses-Alpes, 3, boulevard de la Plaine, Manosque.

Alpes-Provence, coopérative artisanale du bâtiment, le Mont-d'Or, Manosque.

ARDENNES

Coopérative artisanale des Ardennes, 6, place Ducale, Charleville.

CALVADOS

Coopérative artisanale de travaux de Falaise, 15, rue des Ursulines, Falaise.

Coopérative artisanale de travaux de Livarot, 70, rue du Maréchal-Foch, Livarot.

GARD

Société coopérative artisanale de vente de matériaux de construction et d'entreprise du bâtiment, 20, rue de Sauve, Nîmes.

LOIR-ET-CHER

Société coopérative artisanale de Loir-et-Cher, 2, rue Saint-Martin, Blois.

LOIRE

Société coopérative artisanale des tisseurs de Charlieu et de la région, boulevard Thiers, Charlieu.

Société coopérative artisanale des tisseurs de Saint-Julien-Molin-Molette, Saint-Julien-Molin-Molette.

MAINE-ET-LOIRE

Les Maîtres Artisans du tissage choletais, 18, rue du Commerce, Cholet.

MARNE

La Champenoise, société coopérative artisanale du bâtiment, 43, rue Croutelle, Reims.

La Châlonnaise, société coopérative des artisans du bâtiment, Châlons-sur-Marne.

MORBIHAN

Société coopérative artisanale du bâtiment de l'arrondissement de Lorient, 2, rue Colbert, Lorient.

NIEVRE

Coopérative des artisans nivernais, 30, quai Foch, la Charité-sur-Loire.

NORD

Société de coopération des artisans de la région du Nord, S. C. A. N., 10, rue des Arts, Lille.

Coopérative artisanale du département du Nord, 6, rue Fourmentel, Lille.

Coopérative bonnetière du Nord, 53, rue Faidherbe, Lille.

Les Maîtres artisans tisseurs des Flandres et du Cambrésis, 32, rue Saint-Vincent-de-Paul, Roubaix.

Société coopérative artisanale du bâtiment de la région d'Hazebrouck, 2 *bis*, rue du Vieux-Berquin, Hazebrouck.

PAS-DE-CALAIS

Société coopérative des artisans du Pas-de-Calais, 10, rue du Marché-aux-Filets, Arras.

Société coopérative des artisans bonnetiers tricoteurs coopérateurs de l'Artois (BOTRICO), 19, rue de la Gaieté, Hénin-Liétard.

« COPARTEX », société coopérative artisanale de textile, Berles-au-Bois.

RHIN (BAS-)

Coopérative des électriciens d'Alsace (CODEL), 6, impasse du Mat, Strasbourg.

RHIN (HAUT-)

« COOPCHAR », société coopérative des patrons charrons, forgerons et constructeurs de véhicules, 56, rue du Printemps, Mulhouse.

RHONE

Société des tisseurs de Lyon (S. O. T. I. L. Y), 12, rue Mulet, Lyon.

Union des carreleurs du Rhône, 15, Grande-Rue-Saint-Clair, Lyon.

SEINE

Société centrale pour le développement de l'artisanat (S. O. C. D. A.), 19, rue Cambacérès, Paris (8e).

Société coopérative des conserveurs de l'artisanat familial (SOCCAF), 19, rue Cambacérès, Paris (8e).

Coopérative artisanale de l'électricité, 63, rue La Fayette, Paris (9e).

Coopérative artisanale des peintres en bâtiment (CAPEB), 5, rue de Normandie, Paris (3e).

Groupement artisanal du bâtiment (GABA), 3, rue Cardinal-Mercier, Paris (9e).

Coopérative artisanale du Chambon-sur-Lignon (COOPART), 4, boulevard Malesherbes, Paris (8e).

SEINE-INFERIEURE

Société coopérative des artisans de la Seine-Inférieure, 81, rue Thiers, Rouen.

SEINE-ET-OISE

Société coopérative de l'artisanat de Seine-et-Oise, 18, rue de Léningrad, Paris (8e).

TARN

Société coopérative artisanale de bonneterie du Tarn, 3, rue Ferdinand-Buisson, Castres.

Art. 2. — La validité de l'inscription des sociétés susvisées, sous réserve des radiations qui pourraient être décidées, prendra fin le 30 juin 1953.

Fait à Paris, le 24 juin 1952.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation;
Le chef de cabinet,
GÉRARD DALLY.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 52-723 du 24 juin 1952 relatif aux crédits affectés aux dépenses de mobilisation industrielle et de protection civile pour les exercices 1951 et 1952.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour l'exercice 1951 (n° 51-598 du 24 mai 1951), et notamment son article 3;

Vu la loi n° 51-651 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (défense nationale);

Vu le décret n° 52-35 du 5 janvier 1952 relatif aux dépenses de protection et de mobilisation à la charge des départements civils;

Vu la loi n° 52-2 du 3 janvier 1952 portant ouverture de crédits provisionnels affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services de la défense nationale pendant les deux premiers mois de l'exercice 1952;

Vu la loi n° 52-206 du 29 février 1952 portant ouverture de crédits provisionnels affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services de la défense nationale pendant les mois de mars et avril 1952;

Vu la loi n° 52-417 du 18 avril 1952 portant ouverture de crédits provisionnels affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services de la défense nationale pendant le mois de mai 1952;

Vu la loi n° 52-626 du 30 mai 1952 portant ouverture de crédits provisionnels affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services de la défense nationale pendant le mois de juin 1952;

Vu la loi de finances pour l'exercice 1952 (n° 52-401 du 14 avril 1952), et notamment l'article 3 (§ 3) ainsi que l'article 63 de ladite loi;

Vu la loi n° 51-587 du 23 mai 1951 relative aux reports de crédits de l'exercice 1949 à l'exercice 1950, et notamment l'article 35 de cette loi,

Décrète:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts aux ministres, au titre des dépenses civiles de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 par le décret n° 52-35 du 5 janvier 1952, une somme de 478.917.000 F est définitivement annulée, conformément à l'état annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale, sur l'exercice 1951, au titre du chapitre 6010: « Préparation des mesures de protection et de mobilisation à la charge des départements civils » de la section commune du budget de la défense nationale, un crédit de 478.917.000 F.

Art. 3. — Sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale par le décret n° 52-35 du 5 janvier 1952, par des textes spéciaux et par l'article précédent, une somme de 2.498.757.000 F est définitivement annulée au titre du chapitre 6010: « Préparation des mesures de protection et de mobilisation à la charge des départements civils » de la section commune du budget de la défense nationale pour l'exercice 1951.

Art. 4. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale, au titre des dépenses de mobilisation industrielle et de protection civile, en addition aux crédits ouverts par les lois nos 52-2 du 3 janvier 1952, 52-206 du 29 février 1952, 52-417 du 18 avril 1952, 52-626 du 30 mai 1952 et par des textes spéciaux un crédit de 2.498.757.000 F applicable au chapitre 6010: « Préparation des mesures de protection et de mobilisation à la charge des départements civils » de la section commune du budget de la défense nationale pour l'exercice 1952.

Art. 5. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juin 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN-MOREAU.

ÉTAT ANNEXÉ

Tableau, par service et par chapitre, des crédits annulés sur l'exercice 1951 au titre des dépenses de mobilisation industrielle et de protection civile.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		(En milliers de francs.)
	TITRE Ier. — DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	Agriculture.	
3520	Matériel de la direction générale des eaux et forêts	500
	Intérieur.	
4190	Fonctionnaires et agents des préfectures. — Indemnités	45
3320	Défense passive. — Matériel et fonctionnement des services	4.718
	Total pour l'intérieur	4.763
	Santé publique.	
4050	Mesures générales de protection de la santé publique	153.000
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME	
3090	Service des ponts et chaussées. — Matériel et frais de fonctionnement des bureaux	300
3200	Loyers des bureaux et indemnités de réquisition	100
3220	Remboursements à diverses administrations	100
	Total pour les travaux publics, transports et tourisme	500
	RÉCAPITULATION	
	Agriculture	500
	Intérieur	4.763
	Santé publique	153.000
	Travaux publics, transports et tourisme	500
	Total pour les dépenses de fonctionnement	159.063
	TITRE II. — DEPENSES D'EQUIPEMENT	
	Marine marchande.	
9600	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	200.000
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME	
9131	Institut géographique national. — Equipement	119.854
	Total pour les dépenses d'équipement	319.854
	RECAPITULATION GENERALE	
	Dépenses de fonctionnement	159.063
	Dépenses d'équipement	319.854
	Total pour l'état annexe	478.917

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Citation à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, cite à l'ordre de la Nation:

M. Signoret (Claudius), ouvrier d'entreprise, pour les motifs suivants: « Alors qu'il effectuait des travaux d'électrification sur la ligne Paris-Lyon, au kilomètre 110, le 4 juin 1952, s'est élancé au passage du train 54 pour dégager la voie obstruée par une pince à riper. A réussi à enlever à temps l'engin, évitant ainsi la catastrophe. A été happé par la locomotive et a péri victime du devoir, ayant fait le sacrifice de sa vie pour assurer la sécurité du convoi.

Fait à Paris, le 21 juin 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANDRÉ MORICE.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 juin 1952, M. Burie (Louis), ingénieur de 1re classe des services de l'agriculture outre-mer, en service en Côte d'Ivoire, a été placé dans la position de mission en Equateur et au Costa-Rica, à compter de la date de son départ d'Abidjan et pour une durée maximum de six semaines, en vue d'une part de présenter le ministère de la France d'outre-mer à la réunion de l'Inter-American Technical Cacao Comittee, qui se tiendra à Guayaquil (Equateur) du 9 au 16 juin 1952, d'autre part de visiter l'institut du cacao de Turrialba (Costa-Rica).

Eaux et forêts.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 juin 1952, un rappel d'ancienneté pour services militaires de 5 mois 21 jours a été attribué à M. Pietresson de Saint-Aubin (Guy), inspecteur de 2e classe, 3e échelon, des eaux et forêts de la France d'outre-mer.

Le passage de M. Pietresson de Saint-Aubin au 4e échelon de son grade est constaté pour compter du 10 janvier 1952 (rappel pour services militaires conservés: néant).

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 juin 1952, il a été attribué à M. Dupasquier (Georges), vérificateur de 4e classe du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, un rappel d'ancienneté pour services militaires de un an neuf mois quinze jours.

Liste des candidats déclarés admissibles à la suite des épreuves de la session 1952 de la première partie du concours professionnel « normal » pour l'accession au grade d'ingénieur principal des travaux publics de la France d'outre-mer.

Centre de Paris.

M. Lemoine (Jean), ingénieur des travaux publics de la France d'outre-mer.

M. Ragot (François), ingénieur des travaux publics de la France d'outre-mer.

M. Rodary (Pierre), ingénieur des travaux publics de la France d'outre-mer.

Tableau d'avancement, de l'année 1952, dans le personnel des vétérinaires africains.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 juin 1952:

Page 5967, 1re colonne, 26e ligne, au lieu de : « Ka Boucar Boydi », lire: « Ka Boucar Boydo »; 31e ligne, au lieu de : « Vétérinaires inspecteurs de 2e classe », lire: « Vétérinaires africains de 2e classe »; 34e ligne, au lieu de: « Vétérinaire inspecteur de 3e classe », lire: « Vétérinaire africain de 3e classe ».

PROMOTIONS

Même page, même colonne, 51e ligne, au lieu de: « Ka Boucar Boydi », lire: « Ka Boucar Boydo »; 2e colonne, 5e ligne, au lieu de: « Diallo Amadou Hamet », lire: « Diallo Ahmadou Hama »; 17e ligne, au lieu de: « Vétérinaire africain de 1e classe », lire: « Vétérinaire africain principal de 1e classe ».

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Approbation des statuts d'une institution de prévoyance

Par arrêté en date du 13 juin 1952, ont été approuvés les statuts de l'institution de prévoyance des agents contractuels et temporaires de l'Etat (I. P. A. C. T. E.), 56, rue de Lille, à Paris (7e), constituée en application de l'article 8 du décret n° 51-1445 du 12 décembre 1951.

Approbation du compte administratif de la caisse nationale de sécurité sociale, pour l'année 1949.

Par arrêté concerté du ministre du travail et de la sécurité sociale et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 16 juin 1952, a été approuvé le compte administratif de la caisse nationale de sécurité sociale pour l'année 1949.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 23 juin 1952, portant institution de la taxe de compensation dans diverses communes.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre de l'intérieur, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945, instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement, modifiée et prorogée, et notamment son article 18;

Vu la loi n° 51-339 du 20 mars 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (reconstruction et urbanisme), et notamment l'article 5 de ce texte;

Vu les décrets n° 47-213 du 16 janvier 1947, n° 47-2414 du 30 décembre 1947, n° 48-1990 du 31 décembre 1948 et n° 50-1627 du 31 décembre 1950;

Vu l'article 236 du code général des impôts;

Vu les délibérations des conseils municipaux intéressés;

Vu les propositions des préfets intéressés,

Décrète:

Art. 1er. — La taxe de compensation sur les locaux inoccupés et insuffisamment occupés est instituée dans les communes de Bar-sur-Aube (Aube), Belz (Morbihan), Thann (Haut-Rhin), Saint-Juery (Tarn).

Elle sera assise et perçue dans les conditions prévues par l'article 18 de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945, modifiée et prorogée, le décret n° 47-213 du 16 janvier 1947 modifié, l'article 236 du code général des impôts et les articles 59 à 68 de l'annexe III dudit code modifiés par le décret n° 50-1627 du 31 décembre 1950.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre de l'intérieur, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
TONY RÉVILLON.

Décret du 23 juin 1952 portant nomination d'un inspecteur général de la reconstruction.

Par décret en date du 23 juin 1952, M. Peltey (Georges), inspecteur titulaire, 4e échelon, au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est promu inspecteur général titulaire, 1er échelon, à compter du 1er juillet 1952.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Liste d'aptitude d'experts vérificateurs auxiliaires.

Par arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre en date du 19 juin 1952, sont inscrits sur la liste d'aptitude d'experts vérificateurs auxiliaires les candidats énumérés ci-après dans l'ordre de mérite:

1 Legendre (Joseph). — 2 Lhomme (Marcel). — 3 Faget (Charles). — 4 Simon (Raymond). — 5 Bouillon (Robert).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 30 mai 1952, il est ouvert au ministre de la santé publique et de la population, sur l'exercice 1951, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, un crédit de 297.502 F applicable au chapitre 3100: « Frais de contrôle des sérums et vaccins » du budget du ministère de la santé publique et de la population.

Legs et donations.

Par arrêté en date du 30 mai 1952, il est ouvert au ministre de la santé publique et de la population, sur l'exercice 1952, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-1498 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, un crédit s'élevant à la somme de 6.426 F applicable au chapitre 6020 du budget du ministère de la santé publique et de la population et réparti comme suit:

Legs Giffard (dots).....	1.000 F	Legs Moulinie.....	38 F.
Legs Landau.....	202	Legs Faucon Priour.....	58
Legs Pinçon de Valpinçon	3.821	Legs Brune de Mons....	306
Legs Milhaud.....	1.001		6.426 F.

Par arrêté en date du 30 mai 1952, un crédit global de 33.678 F réparti comme suit, a été rattaché au chapitre 6020 du budget du ministère de la santé publique et de la population, exercice 1952:

Legs Giffard (dots).....	18.923 F.	Legs Moulinie.....	38 F.
Legs Milhaud.....	500	Legs Valette.....	304
Legs Gaudier.....	324	Legs Laforgue.....	120
Legs Faucon Priour....	58	Legs Landau.....	2.728
Legs Brune de Mons..	306	Legs Pinçon de Valpinçon	8.521
Legs Leveau.....	1.678		
Legs Jourjon.....	218		33.678 F.

Directions départementales de la santé.

Par arrêté en date du 27 mai 1952, l'offre de démission de Mme Artuso (Paulette), commis à la direction départementale de la santé des Basses-Alpes, a été acceptée à compter du 10 mai 1952.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale.

Par arrêté en date du 17 avril 1952, ont été nommés commis administratifs dans les services extérieurs de la guerre (intendance), en exécution des lois des 26 octobre 1946 et 19 août 1950 sur les emplois réservés, les candidats dont les noms suivent:

M. Salle (Roger), à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

M. Pageault (Armand), à Fès (Maroc).

Par arrêté en date du 16 avril 1952, M. Carlon (Pierre) a été nommé agent secondaire des écoles militaires dans les services extérieurs des services de santé des armées « guerre », à Lyon (Rhône), en exécution de lois des 26 octobre 1946 et 19 août 1950 sur les emplois réservés.

Par arrêté en date du 13 mai 1952, M. Félix (Léon) a été nommé casernier du génie à Nice (Alpes-Maritimes), en exécution des lois des 26 octobre 1946 et 19 août 1950 sur les emplois réservés.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mercredi 25 juin 1952.

A vingt et une heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion des propositions de loi: 1° de M. Gérard Duprat et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi du 30 octobre 1946 sur les accidents du travail et maladies professionnelles, ainsi que celle du 2 août 1949 majorant les indemnités au titre de ladite législation; 2° de M. Sion et plusieurs de ses collègues tendant à majorer les indemnités dues aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit; 3° de M. Sion et plusieurs de ses collègues tendant à majorer les indemnités dues aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit; 4° de M. Besset et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi du 30 octobre 1946 sur les accidents du travail et maladies professionnelles, ainsi que celle du 2 août 1949 majorant les indemnités au titre de ladite législation; 5° de M. Meck et plusieurs de ses collègues tendant à modifier certaines dispositions de la législation réglementant les rentes d'accidents du travail; 6° de M. Sion et plusieurs de ses collègues tendant à majorer les indemnités dues aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit; 7° de MM. Huel, Cachart et Georges tendant à compléter l'article 53 de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles. (Nos 345-138-210-318 rectifié-1871-209-3715. — M. Meck, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 25 juin 1952.

N° 3592. — Proposition de loi de M. Gilbert Cartier tendant à instaurer un exercice contrôlé de la radiesthésie (renvoyée à la commission de la famille).

N° 3610. — Proposition de loi de M. Jean-Paul Palewski tendant à compléter l'article 59 de la loi du 20 septembre 1948, portant reforme du régime des pensions civiles et militaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 3611. — Proposition de résolution de M. Furaud tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour rendre effectives les possibilités d'accès des contrôleurs principaux féminins des postes, télégraphes et téléphones aux classes exceptionnelles de leur grade (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 3613 (1). — Proposition de résolution de M. Durroux tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs du département de l'Ariège, victimes des orages de grêle et notamment de la tornade du 6 juin 1952 qui ont dévasté totalement les cultures et causé aux habitations des dommages dont l'importance ne peut encore être évaluée (renvoyée à la commission des finances).

N° 3626. — Projet de loi relatif au fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature et à l'exercice de ses attributions (renvoyé à la commission de la justice).

N° 3637. — Rapport de M. Robert Coutant fait au nom de la commission du travail sur les propositions de loi tendant à compléter la loi du 26 juillet 1925 sur les chambres de métiers, par l'établissement en faveur du personnel de ces organismes d'un statut obligatoire.

N° 3639. — Rapport de M. Cordonnier fait au nom de la commission de la famille, sur la proposition de loi tendant à modifier et à compléter la loi du 1er octobre 1917 sur les débits de boissons, en ce qui concerne les enfants d'âge scolaire.

N° 3643. — Proposition de loi de M. Deixonne tendant à empêcher l'administration des finances d'organiser systématiquement l'évasion fiscale (renvoyée à la commission des finances).

N° 3669. — Rapport de M. Schaff, fait au nom de la commission des moyens de communication, sur la proposition de loi tendant à porter à 60 p. 100 la réduction accordée aux groupes sportifs voyageant sur les chemins de fer.

N° 3686. — Proposition de résolution de M. Joseph Denais tendant à provoquer l'examen de la situation des catégories féminines des postes, télégraphes et téléphones (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 3754 (1). — Rapport de M. de Benouville, fait au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi et les propositions de loi tendant à conférer au général Leclerc de Hauteclocque la dignité de maréchal de France.

N° 3759. — Projet de loi de programme pour la réalisation du plan de développement de l'énergie atomique (1952-1957) (renvoyé à la commission des finances).

N° 3767. — Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'avenant à la convention générale entre la France et l'Italie sur la sécurité sociale signé le 28 décembre 1950 (renvoyé à la commission du travail).

N° 3768. — Rapport, par M. Charles Barangé, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre financier applicables à l'exercice 1952.

N° 3770. — Projet de loi fixant le régime des redevances dues pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et par les lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz (renvoyé à la commission de la production industrielle).

N° 3771 (1). — Projet de loi portant ouverture de crédits pour l'octroi d'une subvention spéciale destinée au collège français de Pondichéry (renvoyé à la commission des finances).

N° 3772. — Projet de loi portant relèvement des pensions d'invalidité allouées aux sapeurs-pompiers communaux volontaires (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 3774 (1). — Proposition de résolution de M. Billat tendant à inviter le Gouvernement: 1° à ouvrir un crédit exceptionnel d'un milliard et demi destiné à indemniser les victimes de l'ouragan et de la grêle qui ont causé d'importants dégâts dans les départements de l'Isère, de la Drôme et de l'Ardèche; 2° à accorder aux sinistrés la remise de leurs impositions; 3° à mettre des crédits à bas taux à la disposition des sinistrés pour les réparations et aménagements rapides des bâtiments endommagés (renvoyée à la commission des finances).

N° 3775. — Projet de loi tendant à rendre applicable dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo la loi du 24 mai 1951 modifiant les articles 196 et 234 du code d'instruction criminelle (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 3776. — Projet de loi tendant à ratifier la délibération du 7 décembre 1949 de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française complétant les dispositions du décret du 1er juin 1932 portant réglementation du service des douanes dans ce territoire (renvoyé à la commission des affaires économiques).

N° 3777. — Projet de loi tendant à ratifier le décret du 1er mars 1950 approuvant une délibération prise le 22 novembre 1949 par l'assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie demandant la modification du régime des déclarations de cabotage des marchandises (renvoyé à la commission des affaires économiques).

N° 3778. — Projet de loi portant additions et modifications de l'ordonnance du 5 mai 1945 instituant l'ordre national des pharmaciens et étendant aux territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle l'application de la présente ordonnance ainsi modifiée (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 3779. — Projet de loi portant extension aux territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle de la loi validée et modifiée du 11 septembre 1941 sur l'exercice de la pharmacie (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 3780. — Projet de loi tendant à ratifier le décret du 21 avril 1950 fixant la liste des produits originaires des territoires français d'outre-mer du deuxième groupe à régime non préférentiel admissibles en franchise des droits de douane à l'importation dans la métropole, dans les départements d'outre-mer et en Algérie (renvoyé à la commission des affaires économiques).

N° 3781. — Projet de loi modifiant l'article 39 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse (renvoyé à la commission de la justice).

N° 3782. — Projet de loi modifiant l'article 48 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (renvoyé à la commission de la justice).

N° 3788. — Proposition de loi de M. André Hugues portant réglementation de la profession d'importateur en produits alimentaires (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 3795. — Projet de loi créant une caisse de retraite en faveur des officiers publics et ministériels d'Algérie (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 3802. — Proposition de loi de M. de Gracia tendant à modifier la majoration facultative relative à la taxe locale additionnelle à la taxe sur le chiffre d'affaires (renvoyée à la commission de l'intérieur).

(1) Tirage restreint.

Nomination de membres de commissions.

Dans sa séance du 24 juin 1952, l'Assemblée nationale a nommé:

1° M. Tirolien membre de la commission de la marine marchande et des pêches, en remplacement de M. Fouques-Duparc;

2° M. Fouques-Duparc membre de la commission des moyens de communication et du tourisme, en remplacement de M. Tirolien.

Désignation, par suite de vacances, de candidatures pour une commission.

(Application de l'article 16 du règlement.)

Le groupe du mouvement républicain populaire a désigné MM. Lecanuet et Menthon (de) pour remplacer, dans la commission des affaires étrangères, MM. Hutin-Desgrées et Reille-Soult.

(Ces candidatures seront ratifiées par l'Assemblée si, avant la nomination, elles n'ont pas suscité l'opposition de cinquante membres au moins.)

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mardi 24 juin 1952.

Présents. — MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Besset, Bouxom, Caillet (Francis), Camphin, Colin (Yves) (Aisne), Coutant (Robert), Degoutte, Duquesne, Fayet, Gazier, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Le Sciellour, Linet, Mailhé, Musmeaux, Palmaud, Pluchet, Renard (Adrien) (Aisne), Sion.

Excusés. — MM. Meck, Viatte.

Suppléants. — M. Métayer (de M. Segelle), M. Jaquet (de M. Agelet-tier), M. Sibué (de M. Dubois), Mme Galicier (de M. Gabriel Paul), M. Delmotte (de M. Fouyet).

Convocations de commissions.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des affaires économiques le mercredi 25 juin 1952, à quinze heures (local de la commission n° 263):

IV. — Examen de la proposition de loi (n° 3717) de M. Lebon tendant à régulariser le marché des corps gras.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la défense nationale le mercredi 25 juin 1952, à dix heures (local de la commission n° 213):

Audition de M. Devinat, auteur d'une opposition au vote sans débat de la proposition de loi relative à la reconstruction du monument commémoratif du général Mangin.

La commission des finances se réunira le mercredi 25 juin 1952, à neuf heures trente et quinze heures (local de la commission des finances):

Additif à l'ordre du jour.

VIII. — Rapport (n° 3071), fait par Mme Francine Lefebvre au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur la proposition de loi de M. Moisan (n° 2647) portant codification de la législation des jardins familiaux. — M. Lacoste, rapporteur pour avis.

IX. — Rapport (n° 3289), fait par Mme Prin au nom de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, sur les propositions de loi: 1° de M. Alphonse Denis et plusieurs de ses collègues (n° 1096) tendant: *a*) à simplifier les modalités d'application de la loi n° 49-1091 du 2 août 1949 portant institution d'une carte sociale des économiquement faibles; *b*) à accorder certains avantages aux bénéficiaires de ladite carte; 2° de M. Camphin et plusieurs de ses collègues (n° 1750) tendant à modifier l'article 1er de la loi n° 49-1091 du 2 août 1949 afin qu'il ne soit plus tenu compte de la situation des descendants pour l'attribution de la carte sociale des économiquement faibles. — M. Lacoste, rapporteur pour avis.

X. — Rapport (n° 3715), fait par M. Meck au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur le rapport repris (n° 345) et les propositions de loi (nos 138, 210, 348, 1874, 2095) majorant les indemnités dues au titre des législations pour les accidents du travail. — M. Lacoste, rapporteur pour avis.

Convocation rectifiée.

La réunion de la commission de l'intérieur prévue pour le jeudi 26 juin 1952, à quinze heures, n'aura lieu qu'à seize heures.

Additif à l'ordre du jour.

Audition d'un membre du Gouvernement sur l'opposition au vote sans débat du rapport supplémentaire (n° 3657) de M. Cordonnier sur les propositions de loi de M. Henri Meck, de M. Cordonnier et de M. Léo Hamon, sénateur, relatives aux indemnités de fonctions des maires et adjoints.

Convocation d'une conférence d'organisation de débats.

La conférence instituée conformément à l'article 39 du règlement est convoquée par M. le président pour le jeudi 26 juin 1952, à dix heures trente, dans les salons de la présidence, en vue d'organiser les débats sur: 1° le renouvellement des membres de l'Assemblée de l'Union française; 2° le plan de développement de l'énergie atomique; 3° la conversion du métayage en fermage et le prix des baux à ferme; 4° les interpellations agricoles; 5° la majoration de la retraite des mineurs.

Réunions de commissions du mercredi 25 juin 1952.

Commission des affaires économiques, à quinze heures. — Local n° 263.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 6e bureau.

Commission de l'agriculture, à quinze heures. — Local n° 232.

Commission des boissons, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de l'éducation nationale, à quinze heures. — Local n° 262.

Commission des finances, à neuf heures trente et à quinze heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à seize heures. — Local n° 207.

Commission de la justice et de législation, à quatorze heures trente. — Local n° 250.

Commission de la marine marchande et des pêches, à quatorze heures trente. — Local n° 220.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à quinze heures. — Local n° 211.

Commission de la production industrielle, à dix heures trente. — Local n° 261.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à dix heures. — Local n° 208.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 251.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à seize heures. — Local n° 261.

Sous-commission chargée d'étudier l'affaire du professeur Vincent, à onze heures. — Local n° 262.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mercredi 25 juin 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1952 (défense nationale). (N°s 261 et 282, année 1952. — MM. Pierre Boudet, Pellenc, Courrière, Alric, rapporteurs; et n° 292, année 1952. — Avis de la commission de la défense nationale. — MM. Rotinat, de Maupeou, Maroselli, Alric et François Schleiter, rapporteurs; et n° , année 1952 — Avis de la commission de la production industrielle. — M. N..., rapporteur.)

Documents mis en distribution le mercredi 25 juin 1952.

N° 259. — Proposition de résolution de M. Michel Debré tendant à ne procéder à aucune mesure d'exécution anticipée du projet de communauté européenne de défense.

N° 260. — Proposition de résolution de M. Michel Debré tendant à assurer à la France une représentation égale à l'Allemagne au sein du comité consultatif créé par le traité de communauté du charbon et de l'acier.

N° 262. — Rapport de M. Voyer'h sur la proposition de résolution tendant à l'abrogation de la loi réglementant la prostitution.

N° 267. — Rapport de M. de Geoffre sur la proposition de loi portant création du conseil interprofessionnel des vins d'Anjou et de Saumur.

N° 282 (1). — Rapport de M. Pierre Boudet sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses des services militaires (tome I)

N° 282. — Rapport de MM. Pellenc, Alric et Pierre Boudet sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses des services militaires (tomes II, IV et V).

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 24 juin 1952.

Modifications aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT DES GAUCHES RÉPUBLICAINES ET DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

(62 membres au lieu de 63.)

Supprimer le nom de M. Ralijaona Laingo.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT D'OUTRE-MER

Rattaché administrativement au groupe du rassemblement du peuple français aux termes de l'article 16 du règlement.

(9 membres au lieu de 8.)

Ajouter le nom de M. Ralijaona Laingo.

Commission de la défense nationale.

Séance du mardi 24 juin 1952.

Présents. — MM. Alric, Aubé (Robert), Augarde, Barré (Henri), Barret (Charles), Boivin-Champeaux (Jean), Coupigny, Courrière, Ignacio-Pinto (Louis), Le Guyon (Robert), Liot, Maroselli, de Maupéou, Namy, Piales, Pic, Rotinat, Schleiter (François).

Excusés. — MM. Kalb, Voyant.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mardi 24 juin 1952.

Présents. — MM. Bordeneuve, Canivez, Delalande, Lafforgue (Louis), Laingo (Ralijaona), Lamousse, de Maupéou, Maurice (Georges), Morel (Charles), Primet, Robert (Paul), Southon.

Excusés. — MM. Cayrou, Descomps, Monichon, Pajot, Poisson, Séné.

Suppléants. — M. Restat (de M. Lemaître), M. Pascaud (de M. Manent).

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du mardi 24 juin 1952.

Présents. — MM. Bozzi, Champeix, Mme Crémieux, MM. Michel Debré, Kalenzaga, Le Gros, Le Guyon (Robert), de Montalembert.

Excusés. — MM. Assailly, Franck-Chante, Maire (Georges), Monichon, Rogier.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mardi 24 juin 1952.

Présents. — MM. Abel-Durand, Boudinot, de Chevigny, Mmes Delabie, Devaud (Marcelle), M. Dutoit, Mme Girault, MM. Gondjout, Hartmann, Hassen Gouled, Lecacheux, Leccia, Menu, Symphor, Ternynck, Tharradin, Vanrullen.

Excusés. — MM. Dassaud, Fournier (Bénigne).

Suppléants. — MM. Durand-Réville (de M. Valeau), Le Gros (de M. Dia [Mamadou]), Restat (de M. Baratgin)

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Boulanger, Driant et Monsarrat (au titre de la commission de l'agriculture), Naveau (au titre de la commission des affaires économiques), Robert Aubé (au titre de la commission de la France d'outre-mer), Berthoin, de Montalembert et Rogier (au titre de la commission des finances), Armengaud (au titre de la commission de la production industrielle), Barangé, Charpentier, Marcel David, Saint-Cyr, députés.

Convocations de commissions.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale le mercredi 25 juin 1952, à neuf heures quarante-cinq (local n° 202):

Désignation du rapporteur pour avis du projet de loi (n° 288, année 1952) complétant l'article 37 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix, dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 25 juin 1952, à onze heures (local n° 274) (réunion commune avec la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales) :

Audition de M. Labry, conseiller technique de M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques, sur le projet de loi (n° 288, année 1952) complétant l'article 37 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 25 juin 1952, à neuf heures quarante-cinq (local n° 213) :

Suite de l'examen du rapport de M. Tharradin sur le projet de loi (n° 252, année 1952) tendant à assurer la mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées et la substitution de ce régime à celui de l'allocation temporaire.

Réunions de commissions du mercredi 25 juin 1952.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à dix heures. — Local n° 274.

Commission de l'agriculture, à neuf heures quinze. — Local n° 214.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission de la France d'outre-mer, à seize heures quarante-cinq. — Local n° 215.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 202.

Commission de la marine et des pêches, à neuf heures trente. — Local n° 215.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures quarante-cinq. —Local n° 213.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 26 juin 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Deuxième délibération de l'article 3 du projet de décret rendant applicable aux territoires d'outre-mer et aux territoires sous tutelle du Cameroun et du Togo l'ordonnance n° 45-2184 du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien dentiste et de sage-femme, complétée par la loi n° 49-757 du 9 juin 1949 et modifiée par la loi n° 51-443 du 19 avril 1951, ayant fait l'objet de l'avis n° 82 du 12 juin 1952. (M. Borrey, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion de la proposition et proposition de résolution de M. Cianfarani et des membres du groupe union-métropole-outre-mer (indépendants) tendant : 1° à l'organisation rationnelle et à la planification de l'économie de l'Union française ; 2° à sauvegarder les voies de son développement dans les accords économiques européens en discussion ; 3° à donner à la représentation française dans les organismes internationaux, par sa composition et la portée de sa mission, le caractère d'une véritable représentation de l'Union française. (N°s 306, année 1949, et 90, année 1952. — M. René Moreux, rapporteur ; n° 137, année 1952. — Avis de la commission des relations extérieures. — M. de Peretti, rapporteur ; n° 235, année 1952. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Schmitt, rapporteur ; n° 243, année 1952. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Le Guénédal, rapporteur ; et n° 241, année 1952. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Sylvestre, rapporteur.)

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du 24 juin 1952, l'Assemblée de l'Union française a nommé M. Emmanuel Dadet membre de la commission de politique générale, en remplacement de M. Sousatte.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT DES GAUCHES RÉPUBLICAINES

(21 membres au lieu de 22.)

Supprimer le nom de M. Pierre Ramampy.

Commission des affaires culturelles.

Séance du mardi 24 juin 1952.

Présents. — MM. Detraves, Catrice (Paul), Griaule, Hazoumé, Josselin, Kémajou, Mlle Lafon, Mme Malroux, MM. Sar Diamar, Scelles, Voca.

Excusés. — MM. Bilavarn, Bui The Phuc, Cao Van Chieu, Cianfarani, Phung Ba Nghia, Ton That Can.

Suppléants. — M. Griaule (de S. A. R. la princesse Yukanthor), Mme Malroux (de M. Lechani), Mlle Lafon (de Mlle Allemandi), M. Kémajou (de M. Raphaël-Leygues), M. Detraves (de M. Begarra), M. de Peretti (de M. Gervain), M. Hazoumé (de M. Rovda).

Commission des affaires économiques.

Séances du mardi 24 juin 1952.

Présents. — MM. Aubert, Charlier, Gaignard, Moreux (René), Piéri, Reverbori, Rosfelder, Schmitt, Thémia, Tran Van Thi, Tran Thien Vang.

Excusés. — MM. Boussenot, Lhuillier.

Présents. — MM. Gaignard, Moreux (René), Piéri, Reverbori, Rosfelder, Schmitt, Thémia, Tran Van Thi, Tran Thien Vang.

Excusés. — MM. Aubert, Boussenot, Charlier, Lhuillier.

Assistaient en outre à la séance. — MM. Antonini, président de la commission des affaires financières, Jacobson, président de la commission du plan, Bui The Phuc, Do Huu Thinh, Sylvestre, Juge, Cazelles, Phung Ba Nghia, Cao Van Chien.

Commission du règlement, pétitions, questions constitutionnelles.

Séance du mardi 24 juin 1952.

Présents. — MM. Abdesselam, André Max, Antonini, Bour (Alfred), Guyard, Juge, Michalet, Pialoux, Reverbori, Rosfelder, Simon.

Excusé. — M. Rosenfeld.

Suppléants. — MM. Abdesselam (de Mme la princesse Yukanthor), André Max (de M. Charnay), Reverbori (de M. Rosenfeld), Cazelles (de M. Bourgarel).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Corval, Cazelles, Genet.

Convocation de commission.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 2 juillet 1952, à dix heures, 27, rue du Mont-Thabor, Paris.

I. — Nouvel examen du rapport supplémentaire de M. le général Delmas sur la proposition (n° 132, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à préciser son attitude sur le problème de la sécurité dans le Pacifique.

II. — Eventuellement, examen du rapport de M. le général Delmas sur la proposition (n° 105, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement de la République, à l'occasion de la participation de la France à l'armée européenne, à préserver la faculté d'assurer éventuellement la défense de l'Union française au moyen notamment de forces distinctes de l'armée européenne, et dans ce but à compléter, conformément aux nécessités modernes, les dispositions de la loi du 7 juillet 1900 portant organisation de l'armée coloniale.

III. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

DEUXIÈME SESSION DU MOIS DE JUIN 1952

Séance du mercredi 25 juin 1952.

A quinze heures.

Suite de l'ordre du jour de la deuxième session du mois de juin 1952, annoncé précédemment (Cf. *Journal officiel* du 22 juin 1952).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Mauriac (Cantal).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Mauriac (Cantal).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale du Cantal, 18, place de l'Hôtel-de-Ville, à Aurillac.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice d'Harcourt (Eure).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice d'Harcourt (Eure).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, à la directrice départementale de la population et de l'entr'aide sociale de l'Eure, 1, rue Saint-Thomas, à Evreux.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Saint-Aignan (Loir-et-Cher).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Saint-Aignan (Loir-et-Cher).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale de Loir-et-Cher, 34, avenue Maunoury, à Blois.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Villedieu-les-Poêles (Manche).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Villedieu-les-Poêles (Manche).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale de la Manche, cité administrative, à Coutances.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

Dernière cours cotés en Bourse.	23 juin — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	24 juin 1952 — Cours relevés avant Bourse.	24 juin 1952 — Cours cotés en Bourse
350 ..	....	Etats-Unis (1 dollar)...	....	350 .. ..
699 50	....	Belgique (100 francs)..	....	699 625.....
356 80	....	Canada (1 dollar).....	....	358 20 .....
1215 50	....	Portugal (100 escudos).	....	1215 50 .....
8002 50	....	Suisse (100 francs).....	....	8002 50 .....
163 60	....	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	....	....

ANNONCES

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris

COMPTE CHÈQUE POSTAL 1.011.00, PARIS

et dans ses succursales des départements.

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F à 0/0 1944

DE LA

Compagnie Continentale du Gaz

Les porteurs d'obligations à 0/0 de 5.000 F, émission 1911, de la Compagnie Continentale du Gaz sont informés que l'amortissement du 1er septembre 1952 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

13.923 et 13.924

remboursables à 5.000 F depuis le 1er septembre 1945 (coupon du 1er mars 1946 attaché).

7.179

remboursable à 5.000 F depuis le 1er septembre 1946 (coupon du 1er mars 1947 attaché).

LA CITÉ DU VIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A SAINT-ETIENNE, RUE VACHER

R. C.: Saint-Etienne n° 41888 B.

Liste des 32 obligations 4,50 0/0 1947 (deuxième tranche) de 5.000 F chacune, sorties au tirage du 26 avril 1952 et remboursables depuis le 1er mai 1952.

611	616	665	676	681	1.022	1.023	1.039	1.045	1.061
698	712	722	746	774	1.089	1.097	1.139	1.155	1.170
783	805	807	832	863	1.180	1.199			
936	946	955	968	1.008					

Les remboursements ont lieu à partir du 2 mai 1952 au siège social.

Les obligations sorties au précédent tirage ont toutes été remboursées.

NOTA. — Le tableau d'amortissement a été publié au *Journal officiel* des 12 et 13 avril 1948.

LA JEANNE D'ARC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 190.650.000 F

SIÈGE SOCIAL: 38-40, RUE DES ETATS-UNIS, EPINAL

Registre du commerce: Epinal n° 4393.

Obligations 6 0/0 1948 sorties au tirage de 1952.
(Date du tirage: 16 mai 1952.)

QUATRIÈME TIRAGE

109 obligations remboursables à partir du 15 juillet prochain par 5.000 F.

3.540 à 3.648

Titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

627 à 630 — 631 — 632 — 644 à 647 — 660 — 661 — 674 à 680 — 681 à 683 — 685 à 690 — 691 à 695.

Le conseil d'administration.

BILANS DE SOCIÉTÉS

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

Situation au 31 mars 1952.

ACTIF

Espèces en caisse et à la Banque de France						111.838.121
Portefeuille des effets						2.741.291.279
Portefeuille des titres						3.302.260.905
Avances sur dépôts de titres						13.678.050
Correspondants						19.597.923.434
Emprunteurs. Prêts fonciers. Ordinaires.	Sur obligations	27.717.151.027				
	Sur avance de l'Etat	337.187.453				
	Sur capital social et réserves	30.006.233	28.084.644.713			
	(1) Dont 137.766.000 à l'état d'actes conditionnels.		(1)	29.122.901.713		
	Crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs (opérations liées)		1.038.260.000			
	Ouvertures de crédit hypothécaire avec compte courant		1.139.606.000	5.293.271.738		
	Réparation de dommages de guerre		1.887.583.169	(2)	58.310.242.539	
	Court terme mobilisables		1.966.082.259			
	(2) Dont 68.365.000 à l'état d'actes conditionnels.					
Spéciaux Construction	Directs. Métropole	2.316.709.085 (3)	2.793.266.598			
	Directs. Afrique du Nord	476.557.513				
	(3) Dont 186.220.000 à l'état d'actes conditionnels.			23.891.066.698		156.038.301.857
	Crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs (opérations liées)		21.100.799.500			
Prêts maritimes					17.352.195	
Prêts aux collectivités publiques	Sur obligations			75.498.081.770		
	Sur avance de l'Etat			1.707.623.841		
	Sur fonds de modernisation et d'équipement			16.716.917.780	97.710.707.093	
	Sur capital social et réserves, sur effets et sur ressources diverses			3.758.050.702		
Débiteurs divers						1.279.022.128
Comptes d'ordre et divers						5.233.215.833
Immeubles						124.831.591
Résultats						»
Total de l'actif						188.372.360.939

PASSIF

Dépôts de fonds en comptes courants						7.745.889.107
Correspondants						3.450.971.639
Fonds national d'amélioration de l'habitat						2.225.966.887
Fonds forestier national						371.277.029
Versements différés. Sur prêts fonciers. Autres que les prêts spéciaux construction	Réalisés et en réalisation		469.456.593			
	A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs)		1.544.391.000	2.013.847.593	23.715.629.093	
Spéciaux construction	Réalisés et en réalisation		111.762.000			
	A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs)		21.587.019.500	21.731.781.500		26.730.979.817
Sur prêts aux collectivités publiques					2.975.350.721	
Trésor public, son compte avance de 3 milliards (convention du 3 décembre 1936)						2.091.110.189
Trésor algérien: son compte avance de 500 millions (convention des 19 octobre et 15 novembre 1919)						491.319.231
Fonds de modernisation et d'équipement						17.807.044.912
Obligations foncières	Montant au pair en circulation				33.958.625.500	
	A déduire: primes à amortir				443.893.016	33.514.732.484
Obligations communales	Montant au pair en circulation				76.393.955.250	
	A déduire: primes à amortir				1.269.086.393	75.124.868.857
Bons à lots en circulation						805.091.212
Obligations et bons à lots à rembourser; intérêts, lots et dividendes échus à payer						70.091.512
Créditeurs divers						1.878.640.549
Comptes d'ordre et divers						12.937.653.095
Provisions pour l'amortissement des emprunts						836.810.993
Réserves et provisions diverses						1.060.800.136
Capital social						1.200.000.000
Résultats						»
Total du passif						188.372.360.939

HORS BILAN

Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme	22.637.287.167
Effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme circulant sous l'endos du Crédit foncier de France	27.769.968.840

Certifié conforme aux écritures: *Le Gouverneur*, HENRI DEROY.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

AVIS D'ADJUDICATION

Le 21 août 1952, à quinze heures, il sera procédé à Paris (9e), salle des commissions de l'inspection divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre, 3e étage, 23, rue de Mogador, à l'adjudication restreinte, sur soumissions fermées et à forfait, des travaux de:

	Evaluation.
1° Gros œuvre (maçonnerie, charpente, menuiserie, couverture)	19.367.000 F.
2° Plomberie, sanitaires	1.016.000
3° Chauffage central	3.452.000
4° Electricité	817.000
5° Peinture, vitrerie	537.000

à exécuter pour la construction d'un bâtiment d'hébergement avec étage, dans chacun des foyers d'hébergement pour travailleurs nord-africains sis:

1° A Nanterre (Seine), 16, rue de Bugenval (angle rue de Saint-Cloud);

2° A Issy-les-Moulineaux (Seine), 41, rue du Bas-Meudon (île Saint-Germain).

L'administration se réservant le droit de procéder ultérieurement à la construction du bâtiment d'Issy-les-Moulineaux, les soumissionnaires devront, pour chacun des lots, remettre trois propositions:

La première pour le seul bâtiment de Nanterre; la seconde pour le seul bâtiment d'Issy-les-Moulineaux, et la troisième pour l'ensemble des deux bâtiments, dans le cas d'exécution simultanée.

Les demandes d'admission à soumissionner devront parvenir à l'inspection divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre, bureau des travaux, 23, rue de Mogador, à Paris, le 15 juillet 1952, au plus tard.

Elles seront accompagnées des pièces suivantes:

Première pièce justifiant que le soumissionnaire est Français ou ressortissant de l'Union française, ou s'il s'agit d'une société, de tous statuts ou actes constitutifs, s'il y a lieu;

Deuxième pièce justifiant que le soumissionnaire est patenté ou inscrit au registre des métiers pour l'année courante et pour la spécialité, objet de la soumission;

Troisième pièce: la liste des références accompagnées de certificats justificatifs délivrés par les administrations intéressées ou les hommes de l'art.

Les concurrents seront avisés ultérieurement de la suite donnée à leur demande.

Les dossiers d'adjudication seront déposés à dater du 25 juin 1952 aux lieux suivants, où les entrepreneurs pourront les consulter:

1° Bureau des travaux de l'inspection divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre, 23, rue de Mogador, à Paris (9e).

2° Bureau de l'architecte du ministère du travail: M. Maurice Rosier, 79, rue de Rome, à Paris (17e).

Il ne sera pas exigé de cautionnement provisoire pour les lots dont le montant est évalué à une somme inférieure à cinq millions.

Paris, le 19 juin 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GABET.

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

AVIS D'ADJUDICATION

Le 25 août 1952, à quinze heures, il sera procédé à Lyon, dans les locaux de la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre du Rhône, 11, cours La Fayette, à l'adjudication restreinte, sur soumissions fermées et à forfait, des travaux d'édification d'un foyer d'hébergement pour travailleurs nord-africains, à Lyon, rue du Colonel-Girard, n° 19.

Les travaux comprennent cinq lots évalués comme suit:

Lot n° 1. — Gros œuvre (maçonnerie, charpente, menuiserie, couverture)	31.650.000 F.
Lot n° 2. — Plomberie, sanitaires	1.693.000
Lot n° 3. — Chauffage central	4.906.000
Lot n° 4. — Electricité	1.337.000
Lot n° 5. — Peinture, vitrerie	1.156.000

Les demandes d'admission à soumissionner devront parvenir à la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre du Rhône, 11, cours La Fayette, à Lyon, le 15 juillet 1952 au plus tard.

Elles seront accompagnées des pièces suivantes:

Première pièce justifiant que le soumissionnaire est Français ou ressortissant de l'Union française ou, s'il s'agit d'une société, de tous statuts ou actes constitutifs s'il y a lieu;

Deuxième pièce justifiant que le soumissionnaire est patenté pour l'année courante et pour la spécialité objet du lot considéré;

Troisième pièce: la liste des références accompagnées de certificats justificatifs délivrés par les administrations intéressées ou les hommes de l'art.

Les concurrents seront avisés ultérieurement de la suite donnée à leur demande.

Les dossiers d'adjudication seront déposés à dater du 26 juin 1952 aux lieux et adresses ci-dessus, où ils pourront être consultés.

Il ne sera pas exigé de cautionnement provisoire pour les lots dont le montant est évalué à une somme inférieure à 5 millions.

Paris, le 19 juin 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GABET.

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

AVIS D'ADJUDICATION

Le 26 août 1952, à quinze heures, il sera procédé à Marseille, dans les locaux de la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre des Bouches-du-Rhône, 46, boulevard de Longchamp, à l'adjudication restreinte, sur soumissions fermées et à forfait, des travaux d'édification d'un foyer d'hébergement pour travailleurs nord-africains à Marseille, boulevard Viala.

Ces travaux comprennent cinq lots évalués comme suit:

Lot n° 1. — Gros œuvre (maçonnerie, charpente, menuiserie, couverture)	39.294.000 F.
Lot n° 2. — Plomberie, sanitaires	1.697.000
Lot n° 3. — Chauffage central	4.486.000
Lot n° 4. — Electricité	1.590.000
Lot n° 5. — Peinture, vitrerie	1.175.000

Les demandes d'admission à soumissionner devront parvenir à la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre des Bouches-du-Rhône, 46, boulevard de Longchamp, à Marseille, le 15 juillet 1952 au plus tard.

Elles seront accompagnées des pièces suivantes:

Première pièce justifiant que le soumissionnaire est Français ou ressortissant de l'Union française ou, s'il s'agit d'une société, de tous statuts ou actes constitutifs s'il y a lieu;

Deuxième pièce justifiant que le soumissionnaire est patenté pour l'année courante et pour la spécialité objet du lot considéré;

Troisième pièce: la liste des références accompagnée de certificats justificatifs délivrés par les administrations intéressées ou les hommes de l'art.

Les concurrents seront avisés ultérieurement de la suite donnée à leur demande.

Les dossiers d'adjudication seront déposés à dater du 26 juin 1952 aux lieux et adresses ci-dessus, où ils pourront être consultés.

Il ne sera pas exigé de cautionnement provisoire pour les lots dont le montant est évalué à une somme inférieure à 5 millions.

Paris, le 19 juin 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GABET.

AVIS DIVERS

DOLLFUS-MIEG ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 1.260.000.000 DE FRANCS
A MULHOUSE (HAUT-RHIN)
R. C.: Mulhouse B 1792.

MM. les actionnaires sont informés qu'en vertu d'une résolution de l'assemblée générale du 17 juin 1952, il sera versé, à partir du 15 juillet 1952, au titre de l'exercice 1951, un dividende qui, après déduction des impôts, ressort à:

290 F net par action de capital n°s 635.001 à 1.059.000, nominative ou au porteur, déposée ou non à la Sicovam;

274 F net par action de capital amortie de 500 F, n°s 555.001 à 635.000, nominative ou au porteur, déposée ou non à la Sicovam.

Ce dividende est représenté par le coupon n° 35 des actions de capital et le coupon n° 28 des actions de capital amorties de 500 F.

Domiciles de payement.

La caisse du siège de la société à Mulhouse;

Les guichets en France:

Du Crédit commercial de France;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Du Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine;
Du Crédit lyonnais;
De la Société générale alsacienne de banque;
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France;
De la Sté Gle de crédit industriel et commercial,
et de leurs affiliations.

Mulhouse, le 18 juin 1952.

Le conseil d'administration.

Emprunt Hypothécaire 5 0/0 1905 du Chemin de Fer de l'Etat de Sao Paulo

Messrs J. Henry Schroder & C°, à Londres, portent à la connaissance des porteurs qu'en vue de compléter les opérations du fonds d'amortissement au 30 juin 1952, il a été procédé le 27 mai 1952 au tirage de:

£ 12.172:17:6 de capital nominal d'obligations de l'emprunt ci-dessus admises au plan « A »,

pour remboursement à Londres à leur valeur nominale à partir du 1er juillet 1952.

La liste des titres sortis à ce tirage peut être consultée à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris (2e), où les obligations remboursables peuvent être présentées, en vue de l'encaissement, accompagnées de la déclaration AAX conformément à la réglementation britannique (Trading with the enemy Act 1939 & Exchange Control Act 1947).

FUTS METALLIQUES GALLAY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 70.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 166, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

R. C.: Seine 253703 B.

Avis de convocation.

MM. les actionnaires de la société anonyme Fûts métalliques Gallay sont convoqués au siège social, 166, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e), le jeudi 10 juillet 1952, à onze heures, en assemblée générale ordinaire annuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

1° Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes;
2° Approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice 1951;
3° Affectation des résultats;
4° Approbation des rapports des commissaires aux comptes;
5° Renouvellement d'autorisation à donner aux administrateurs en conformité avec l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867;
6° Quitus à donner aux administrateurs;
7° Questions diverses.

Le conseil d'administration.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Kravitzch (Jean), né à Paris (10e) le 6 juin 1926, demeurant à Paris (17e), 198, boulevard Malesherbes, dépose auprès du garde des sceaux une requête à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Ravot, de manière à pouvoir légalement s'appeler à l'avenir Jean Ravot.

M. Zablotski (Isaac-Griss), célibataire, né à Paris (12e) le 20 février 1925, domicilié à Paris (18e), 1, rue Fernand-Labori, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique Zablotski celui de Sablot (Jacques).

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

25 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Stella-Club Jeanne-d'Arc.** But: pratique du ping-pong. Siège social: salle Jeanne-d'Arc, rue S.-Cordier, Auchel.

26 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. La Société montrondaise de tir aux pigeons change son titre et devient **Tir au vol forézien, société montrondaise de tir aux pigeons.** Siège social: rue de Lyon, Montrond-les-Bains.

27 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **L'Union talmondaise.** But: faire de la musique instrumentale. Siège social: école privée de garçons, Talmont.

29 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Union sportive beaurepairoise.** But: pratique de tous les sports. Siège social: mairie, Beaurepaire.

30 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Colonie de vacances paroissiale de Thourotte.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les camps et colonies de vacances. Siège social: 9, rue de Yoguë, Thourotte.

4 juin 1952. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Cercle de l'Union du Bois-Noir,** à Pierre-Châtel. But: liens de camaraderie entre ouvriers mineurs. Siège social: chez M. Debon (Alfred), la Festinière de Pierre-Châtel.

4 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. **Foyer rural de la Chapelle-Fortin.** But: favoriser le bon emploi des loisirs. Siège social: mairie, la Chapelle-Fortin.

6 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Société de chasse nouvyssoise.** But: favoriser la protection du gibier, son repeuplement, la répression du braconnage, la destruction des animaux nuisibles, garantir les propriétés contre les dégâts pouvant être commis au temps de la chasse. Siège social: café Bouiller, au bourg, Neuvy-Grandchamp.

9 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Société communale de chasse d'Héric.** But: destruction des animaux nuisibles, répression du braconnage et exploitation rationnelle de la chasse. Siège social: mairie, Héric.

9 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Ball-Trap-Club de Chagny.** But: tir aux armes de chasse sur buts mobiles. Siège social: hôtel de ville, Chagny.

10 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Société équestre d'Avignon.** But: pratique de l'équitation, organisation de manifestations équestres. Siège social: 27, place Louis-Pasteur, Avignon.

10 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **L'Amitié nord-africaine de la région havraise.** But: apporter aux Nord-Africains installés dans la région du Havre aide et concours. Siège social: 41, rue Jules-Lecesne, le Havre.

12 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Comité des fêtes de Pierric.** But: organisation de fêtes dans la commune, comprenant notamment des courses cyclistes. Siège social: mairie de Pierric.

12 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Les Amis des Castors de Merville.** But: aider les Castors de Merville dans leur entreprise communautaire tendant à la reconstruction des maisons destinées à loger la famille de chacun d'eux, construction effectuée au moyen d'un travail accompli en commun. Siège social: 28, rue Faidherbe, Merville.

12 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Association de formation postscolaire agricole de la Seine-Inférieure.** But: formation de la jeunesse rurale; organisation des loisirs (voyages, excursions, bibliothèque, cinéma, théâtre, sports). Siège social: 31, rue de Buffon, Rouen.

13 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Echiquier réolais.** But: faire un fonds commun d'étude et de bonne volonté pour concourir au progrès et à la propagation des échecs. Siège social: café du Stade, la Réole.

14 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Au service des œuvres de rééducation.** Transfert du siège social du 17, rue Miromesnil, à Paris, au 1, place Calixte-Camelle, à Bordeaux.

16 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'**Association pour la sauvegarde des enfants invalides** transfère son siège social du 3, rue de Luppé, à Toulouse, au 51, rue Bayard, Toulouse, modifie l'article 5 de ses statuts et renouvelle son bureau.

16 juin 1952. Déclaration à la préfecture du Cher. L'Amicale des anciens parachutistes du Centre change son titre et devient **Amicale des anciens parachutistes du Cher.** Siège social: 4, rue du Prinal, Bourges.

18 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Club Hollywood.** But: créer un lien entre les artistes de toutes catégories séjournant sur la Côte d'Azur. Siège social: chez M. Bothy (Roger), café-restaurant, 17, avenue d'Antibes, Cannes.

18 juin 1952. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Association des parents d'élèves des écoles normales primaires du département des Ardennes.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux des écoles normales du département et de l'école laïque en particulier. Siège social: école normale d'instituteurs, Charleville.

19 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **La Saint-Hubert de Sadournin.** But: lutte contre le braconnage; destruction des nuisibles; repeuplement. Siège social: mairie de Sadournin.

19 juin 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Amicale des retraités des caisses de vieillesse de la sécurité sociale et des vieux travailleurs salariés.** But: grouper les retraités. Siège social: 51, boulevard Jean-Jaurès, Nice.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

12 mai 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 26 mai 1952.) **Association internationale psychotechnique.** But: développement scientifique et social de la psychotechnique. Siège social: 41, rue Gay-Lussac, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

n 1962

de l'Union
rie entre
Festinière

oyer rural
es loisirs.

s. Société
ibier, son
des ami-
s pouvant
Boullier,

aubriant.
animaux
nnelle de

sur-Saône.
sur buts

. Société
sation de
s-Pasteur,

L'Amitié
IX Nord-
rs. Siège

aubriant.
la con-
e social:

que. Les
ille dans
des mai-
on effec-
e social:

re. Asso-
ure. But:
(voyages,
social:

Echiquier
volonté
s. Siège

rvice des
ue Mifo-

sociation
ocial du
modifié

aie des
Amicale
Primal,

. Club
légories
Roger),

sociation
rtement
riels et
ique en
ville.

-Hubert
es nul-

Amicale
et des
social:

nregis-
rnatio-
cial de